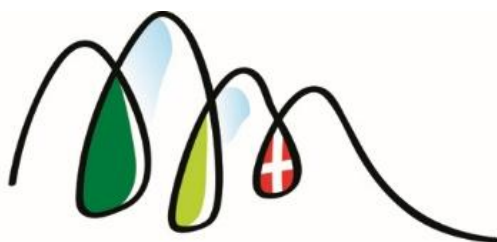


CC Pays du Mont-Blanc

Evaluation environnementale stratégique

Septembre 2025



Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

Sommaire

1. Éléments d'introduction.....	3
2. Méthodologie.....	4
a) Les objectifs	4
b) Les étapes de l'Evaluation Environnementale Stratégique.....	4
c) Le PCAET, une démarche concertée.....	7
3. Historique de la construction du PCAET	9
4. Analyse de l'état initial de l'environnement.....	10
5. Articulation du PCAET avec les autres plans et programmes.....	18
a) Prise en compte de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et du SRADDET	19
b) Compatibilité avec les objectifs de qualité de l'air du SRADDET de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.....	22
c) Compatibilité avec le PLH 2022-2028	22
6. Justification des choix retenus pour l'élaboration de la stratégie climat, air et énergie ...	25
a) Méthodologie	25
b) Les scénarios de travail	27
c) La stratégie de la CCPMB	34
7. Analyse environnementale du PCAET	42
a) Les impacts positifs des actions sur les thématiques du PCAET et l'environnement	61
b) Les impacts négatifs et les points de vigilance ciblés sur quelques thématiques	63
8. Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000	65
a) Etat des lieux.....	65
b) Evaluation des impacts potentiels du PCAET sur les sites Natura 2000	72
c) Synthèse de l'analyse des zones Natura 2000	72
9. Mesures envisagées pour « éviter, réduire et si possible compenser » les conséquences dommageables du PCAET	74
10. Dispositif de suivi et indicateurs du PCAET	76
11. Pilotage et suivi du PCAET envisagé par la CCPMB	77
a) La comitologie envisagée pour le suivi du PCAET	77
b) Le suivi envisagé pour le PCAET	77
c) L'évaluation du PCAET	78

1. Éléments d'introduction

En tant qu'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, la **Communauté de communes Pays du Mont-Blanc (CCPMB)** est soumise à l'obligation d'élaboration d'un **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** selon l'article 188 de la Loi de Transition Energétique du 17 août 2015 et le décret du 18 juillet 2016.

La **CCPMB** s'est engagée par délibération, dès 2016, dans l'élaboration d'un premier Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). C'est également en 2016 que la CCPMB s'était portée candidate à l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, du ministère de l'Environnement et de la Mer. La collectivité affirme aujourd'hui sa volonté de renouveler sa politique climat air-énergie-territoire en élaborant son deuxième PCAET, en prenant en compte les objectifs fixés par la réglementation. La finalité de cette démarche est la lutte contre le changement climatique, avec pour cela un double objectif :

- ∞ **Atténuation** - réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et des consommations énergétiques ;
- ∞ **Adaptation** - réduction de la vulnérabilité du territoire face aux aléas liés au changement climatique.

La Loi de Transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015, notamment l'article 188, modifie les exigences réglementaires concernant les Plans climat énergie, qui deviennent des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) devant être adoptés avant le 31 décembre 2016 pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

Depuis la réforme de l'évaluation environnementale (ordonnance n° 2016-1058 du 3 août 2016 et décret n° 2016-1110 du 11 août 2016), les Plans Climat Air Energie Territoriaux doivent faire l'objet d'une Evaluation Environnementale Stratégique (EES).

L'évaluation environnementale stratégique requise par la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement répond à trois objectifs :

- ∞ Aider à l'élaboration du PCAET en prenant en compte l'ensemble des champs de l'environnement et en identifiant ses effets sur l'environnement ;
- ∞ Contribuer à la bonne information du public et faciliter sa participation au processus décisionnel de l'élaboration du PCAET ;
- ∞ Éclairer l'autorité qui arrête le PCAET sur la décision à prendre.

L'EES doit permettre notamment d'intégrer les considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption du PCAET en vue de promouvoir un développement durable et d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement et de la santé humaine.

2. Méthodologie

a) Les objectifs

L'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) est un processus visant à intégrer l'environnement dans l'élaboration d'un projet ou d'un document de planification, et ce dès les phases amont de la réflexion (source : Ministère de la transition écologique et solidaire).

Elle est obligatoire dans le cadre d'un PCAET depuis le décret n° 2016-1110 du 11 août 2016, qui a modifié l'article R. 122-17 du Code de l'environnement.

L'évaluation environnementale poursuit plusieurs objectifs :

- ∞ Fournir les éléments de connaissance environnementale utiles à l'élaboration du PCAET, éléments fournis à travers l'élaboration de l'État Initial de l'Environnement (EIE) ;
- ∞ Aider aux choix d'orientation de la stratégie Climat Air Énergie du PCAET au regard des impacts environnementaux possibles ;
- ∞ Contribuer à la transparence des choix et rendre compte des impacts des politiques publiques ;
- ∞ Préparer le suivi des impacts environnementaux de la mise en œuvre du PCAET.

b) Les étapes de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Analyse de l'État Initial de l'Environnement

L'État Initial de l'Environnement (EIE), comprend les différentes thématiques environnementales à aborder dans le cadre de l'évaluation environnementale, permettant ainsi de mettre en parallèle les deux démarches. Cette étape a permis d'identifier les premiers enjeux environnementaux qui ont servi de base à la réflexion pour la suite de l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) du PCAET, à savoir une analyse des thématiques environnementales proposée au sein de l'EIE est réalisée, en identifiant bien la compréhension de la thématique, et les sources de données.

Articulation avec les plans et programmes

Le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle. Il concerne tous les secteurs d'activités, il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

- ∞ Le PCAET a pour objectifs :
 - o De réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire (volet « atténuation ») ;
 - o D'adapter le territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité (volet « adaptation »).
- ∞ Le PCAET doit prendre en compte (signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales ») :
 - o Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;
 - o Les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) tant que le schéma régional ne l'a pas lui-même pris en compte.
- ∞ Le PCAET doit être compatible avec (signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales ») :

- o Les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ;
- o Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

Justification des choix retenus pour établir la stratégie air, énergie et climat

Il s'agit d'un résumé issu des travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration de la stratégie du PCAET. L'EES retrace et présente d'une part la méthode utilisée pour construire la stratégie, et d'autre part les différents scénarios construits et la stratégie finalement retenue.

Cette partie s'attarde également à la présentation d'une analyse environnementale des différents scénarios et de la stratégie retenue, et justifie des choix opérés pour valider le scénario.

L'EES s'attarde ainsi à étudier les incidences environnementales de la stratégie climat, air et énergie choisie.

Historique de la construction du PCAET

Il s'agit ici d'un bref résumé de la construction du PCAET. En substance, cette partie fait apparaître les échanges, remarques, discussions qui ont amené à une modification du PCAET (plan d'action, stratégie, etc.). L'idée étant de mettre en lumière les différents choix opérés et de les justifier, l'Evaluation Environnementale Stratégique pouvant elle-même être un facteur du changement pour le PCAET de par son processus itératif avec le développement du PCAET. L'historique permet, entre autres, de préciser les moments notables où l'EES a pu modifier la construction du PCAET.

Incidences prévisibles sur l'environnement

Chacune des thématiques environnementales stratégiques est analysée pour chaque action de la Stratégie Climat Air Énergie. L'évaluation environnementale vise à analyser les incidences prévisibles sur l'environnement de la mise en œuvre du PCAET, notamment dans la réalisation effective des actions par :

- ∞ **L'élaboration d'une grille de suivi de l'Evaluation Environnementale Stratégique :** enjeux environnementaux, traduction dans le scénario du PCAET et dans le programme d'actions ;
- ∞ **L'élaboration d'une grille d'analyse multicritère du plan d'action :** les fiches-actions ont été analysées une à une, en les croisant avec des thématiques reprenant les principaux enjeux de l'Etat Initial de l'Environnement.

Au total, 6 thématiques ont été définies pour évaluer les incidences du plan d'action sur les thématiques de l'EIE. Le choix des thématiques est détaillé dans la partie « Synthèse de l'EIE et des enjeux environnementaux » ; leur définition permet de proposer une analyse plus synthétique et pertinente, en cohérence avec les vulnérabilités du territoire.

Une analyse croisée a été élaborée pour identifier les plus-values et les moins-values environnementales directement attribuables au PCAET, à l'échelle de la stratégie et du plan d'action.

Cette analyse est présentée au travers du code couleur ci-dessous :

Incidence positive
Incidence neutre
Incidence potentiellement négative : « point de vigilance »
Incidence négative

Une **incidence positive** signifie que l'action n'a que des retombées bénéfiques sur la thématique. Une **incidence neutre** signifie qu'il n'y a, a priori, aucun effet notable de l'action sur la thématique, en lien avec le PCAET. Un « **point de vigilance** » signifie qu'un impact potentiellement négatif est possible ; il est alors nécessaire de s'assurer que le projet le prendra en compte pour l'éviter. A l'inverse d'un point de vigilance, une **incidence négative** ne peut être évitée, il apparaît donc nécessaire d'appliquer des mesures compensatoires pour réduire ou annuler totalement ces effets. Les incidences prennent en compte les effets directs et indirects des actions.

De plus, les incidences positives et négatives qui ont participé à l'évaluation des actions ont été explicitées dans le tableau. Ces incidences sont ciblées pour être en lien avec les enjeux du PCAET. Cette partie permettra de détailler et de faciliter la compréhension des choix opérés et de rendre compte des incidences cumulées pour chaque action.

Les thèmes stratégiques sont les suivants :

Priorités	Intitulé
Priorité 0	Les 3 axes stratégiques
Priorité 1	Rénover les bâtiments
Priorité 2	Développer les énergies renouvelables
Priorité 3	Transports et mobilité
Priorité 4	Préserver les ressources et la biodiversité
Priorité 5	S'adapter au changement climatique
Priorité 6	Gérer les risques et protéger la population

Des mesures d'évitement, de réduction ou compensatoires sont proposées dans un objectif de limitation des incidences négatives. La notion de compensation est délicate pour les PCAET. En théorie, ces mesures correspondent à une contrepartie positive à un dommage non réductible provoqué par la mise en œuvre du PCAET, permettant de maintenir les différents aspects de l'environnement dans un état équivalent (si ce n'est meilleur) à celui observé antérieurement. La démarche du PCAET, en lien direct avec la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air, a permis d'intégrer au fur et à mesure les dispositions relatives à la limitation des impacts sur l'environnement.

Evaluation des zones Natura 2000

L'évaluation des incidences Natura 2000, dans le respect de l'article R. 414-23 du Code de l'environnement, passe par une évaluation préliminaire, puis éventuellement par une évaluation plus approfondie.

Sont visées et analysées, les incidences :

- ∞ Vis-à-vis des objectifs de conservation du (ou des) site(s) de la zone d'influence du PCAET ;

- ∞ De la mise en œuvre du PCAET sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du (ou des) site(s) en question.

Il pourra ainsi être précisé le caractère significatif des incidences de la mise en œuvre du PCAET au regard de l'intégrité du site Natura 2000 et de la cohérence du réseau Natura 2000 dans sa globalité.

L'évaluation de la mise en œuvre du PCAET sur les sites Natura 2000 comprend une identification des sites présents sur le territoire du Pays du Mont-Blanc, ainsi qu'une justification de la « non atteinte » de l'objectif de conservation du site Natura 2000, de manière synthétique mais argumentée.

Elaboration d'un dispositif de suivi de l'évaluation environnementale

Il s'agit de conceptualiser et de mettre en place un dispositif de suivi du PCAET, et de l'évaluation environnementale, simple et adapté au territoire.

Le dispositif de suivi comprend les indicateurs de résultats et les indicateurs de suivi pour chacune des fiches-actions du PCAET.

L'objectif étant de définir un système de suivi opérationnel, reprenant :

- ∞ Les objectifs prioritaires du PCAET (en lien direct avec l'énergie, l'air et le climat) ;
- ∞ Les enjeux environnementaux de l'Etat Initial de l'Environnement ;
- ∞ La disponibilité des données, afin de mesurer dans le temps ces indicateurs.

Dans le cadre de l'EES, quelques indicateurs complémentaires ont été définis, afin d'affiner la prise en compte de l'environnement dans le PCAET.

c) Le PCAET, une démarche concertée

L'élaboration du PCAET de la Communauté de communes Pays du Mont-Blanc s'est réalisée sur la base d'une concertation et d'une consultation globale de ses forces vives. L'ensemble des évènements de concertation sont représentés ci-après :

- ∞ Un premier COTECH, qui s'est déroulé le 11 juillet 2024, qui avait pour objectif d'initier la dynamique de coopération entre les communes et la CCPMB pour l'élaboration de ce nouveau PCAET. Pour cela, les participants sont revenus à l'aide d'un « arbre à problème et solutions » sur les principaux freins identifiés lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du précédent PCAET pour en identifier les causes, les conséquences et faire émerger des solutions ;
- ∞ Un second COTECH, qui s'est déroulé le 16 octobre 2024, et qui avait pour objet la restitution du diagnostic sur les enjeux de vulnérabilité au changement climatique du territoire, avec la définition des principales chaînes d'impacts et l'identification d'atouts du territoire pour favoriser son adaptation ;
- ∞ Un troisième COTECH, qui s'est également déroulé en octobre 2024, et qui visait à restituer les résultats et enjeux du diagnostic d'atténuation au changement climatique ;
- ∞ Un séminaire Elus a ensuite été organisé, il était consacré à la stratégie et visait à faire travailler les élus sur leur vision du futur pour le territoire à partir d'un exercice d'idéation sur le chemin à parcourir pour atteindre un futur désirable. En amont de cet exercice, les élus se sont vus présenter un rappel sur les résultats du diagnostic territorial et sur les trajectoires de transition possibles, inspirées des travaux prospectifs récents de l'ADEME TRANSITIONS(S) 2050, publiés fin 2021 ;
- ∞ Deux séminaires Elus ont ensuite été organisés en mars et en avril 2025. Le premier visait à travailler sur une préfiguration du plan d'actions en analysant les actions du précédent

plan et en identifiant celles à conserver, à renforcer ou à abandonner, et en identifiant de nouvelles actions potentielles. Le second visait à approfondir les principales actions proposées au cours du séminaire précédent. Sur la base d'un atelier tournant, les participants ont été invités à enrichir les fiches actions en travaillant notamment à définir le rôle de la CCPMB et des communes et en identifiant les conditions de réussite.

3. Historique de la construction du PCAET

L'élaboration d'un PCAET est une démarche qui fait intervenir un grand nombre d'acteurs participant au diagnostic du territoire, à l'élaboration d'une stratégie, d'un plan d'actions, ou à l'évaluation et à la consultation (cf. partie 2C « Le PCAET, une démarche concertée »). Il est donc intéressant de retracer les événements qui ont fait la construction du Plan climat air-énergie territorial, ainsi que ceux qui ont fait intervenir des changements majeurs lors de sa construction. Les démarches d'évaluation environnementale stratégique et du plan climat-air-énergie territorial ayant été menées en parallèle tout au long de la démarche par la même équipe, cela a permis **d'intégrer des modifications au fil de l'eau** (pendant un atelier de concertation autour du plan d'actions par exemple), mais également en amont des séances de concertation et d'échange. En procédant ainsi, la démarche d'EES n'a pas induit de nombreux changements majeurs dans la construction du PCAET, mais simplement un « regard EES » qui a été présent tout au long de la construction des différentes phases de la mission.

Le PCAET intègre un volet environnemental global, ce qui a permis de définir une stratégie et une politique transversale qui ne se cantonne pas à une diminution de la consommation énergétique et à une augmentation de la production des énergies renouvelables. Cette politique intègre donc la qualité de l'air, la séquestration carbone, la préservation de l'environnement et de la biodiversité, et l'adaptation au changement climatique dans sa stratégie et son plan d'actions. Sur ce dernier point, la CCPMB a eu la volonté d'intégrer de façon très profonde cette notion d'adaptation, ce qui a permis d'intégrer de fait les enjeux environnementaux soulevés par l'état initial de l'environnement et l'évaluation environnementale stratégique.

Il convient également de rappeler un fait d'importance, la CCPMB jouit d'un territoire et d'un environnement d'exception d'un point de vue environnemental, et que ce soit les Elus, les agents, les citoyens et les acteurs du territoire, nombre d'entre eux sont conscients de l'enjeu de préservation du territoire. Tout au long de la mission, l'équipe en charge de l'EES a été associée aux travaux du PCAET et cette notion de préservation du cadre de vie était au cœur de nombreux sujets directement (préservation du paysage, de la ressource en eau ...) ou indirectement (gestion des flux touristiques, attractivité du territoire ...). De fait, le travail d'évaluation environnementale a été facilité par cette dynamique et a permis d'intégrer les enjeux au fur et à mesure de la construction du PCAET.

4. Analyse de l'état initial de l'environnement

Les diagnostics et l'Etat Initial de l'Environnement du PCAET permettent de mettre en avant les principaux enjeux de chacun des deux documents, résumés dans le tableau ci-après :

	Enjeux et moyens d'agir climat air énergie	Enjeux et moyens d'agir EES
Consommation d'énergie	Secteurs prioritaires : ∞ Les bâtiments – résidentiel et tertiaire – comptent respectivement pour 42% et 30% des consommations énergétiques ; ∞ Les transports routiers comptent pour 19% des consommations énergétiques. Principaux moyens d'agir : ∞ Changement des pratiques de mobilité pour privilégier les modes actifs et les transports en commun ; ∞ Favoriser l'habitat en cohabitation, la transformation des logements secondaires en résidences principales ainsi que la rénovation énergétique ; ∞ Performance énergétique et valorisation de l'énergie dans le secteur industriel et agricole ;	∞ Rechercher une efficacité énergétique et climatique notamment au travers des rénovations du parc bâti résidentiel et d'une adaptation du parc de logements en prenant en compte la forte part de logements secondaires ; ∞ Soutenir les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle (mobilité douce, transports en commun...) participant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation énergétique. ; ∞ Améliorer les conditions et le cadre de vie des ménages en situation de précarité énergétique ; ∞ Amener les différents acteurs vers une transition écologique respectant et favorisant leur environnement naturel direct.

	∞ Lutter contre la précarité énergétique des ménages (14,5%).	
Émissions de GES	Secteurs prioritaires : ∞ Le secteur résidentiel compte pour 29% des émissions de GES ; ∞ Les transports routiers comptent pour 27% des émissions de GES ; ∞ Le secteur tertiaire compte pour 22% des émissions de GES. Principaux moyens d’agir : ∞ Rénovation énergétique et sobriété énergétique ; ∞ Changement du mix énergétique vers un mix décarboné notamment sur le transport et le résidentiel ; ∞ Changement des pratiques de mobilité pour les mobilités douces ou décarbonées, ainsi qu’une réduction des distances ; ∞ Sobriété de consommation de biens industriels et agricoles.	

Energies renouvelables	∞ Augmenter la production des énergies renouvelables sur le territoire en exploitant tous les gisements (environ 951 GWh dont 428 GWh pour l'électricité, 512.6 GWh pour la chaleur, 10.5 GWh pour le gaz) – le potentiel brut identifié est de 1 535 GWh (non prise en compte de la concurrence entre les énergies) ; ∞ Créer de la valeur sur le territoire et diminuer les factures énergétiques (habitants, collectivités, communes, entreprises ...) ; ∞ Réduire la dépendance aux produits pétroliers.	∞ Poursuivre les efforts en matière de développement des énergies renouvelables et de récupération afin de réduire la dépendance aux énergies fossiles, notamment dans le solaire photovoltaïque et la géothermie ; ∞ Accroître la production des énergies renouvelables tout en prenant en compte les impacts sur les paysages, les infrastructures, la biodiversité et les continuités écologiques, afin de les éviter, les réduire ou même les compenser ; ∞ Valoriser et préserver la ressource forestière au-delà de sa valeur écologique et récréative.
Présentation des réseaux de distribution de l'énergie et des fluides	∞ Permettre et favoriser le développement de la production d'énergies renouvelables locales avec de nouvelles installations et / ou l'extension d'installations existantes ; ∞ Anticiper les impacts du changement climatique sur le réseau de transport d'énergie et d'eau.	∞ Organiser et développer les réseaux sur un territoire enclavé, entouré de hauts massifs montagneux qui entraînent une forte contrainte sur l'utilisation de l'espace ; ∞ Améliorer les rendements des réseaux de distribution d'eau potable et d'assainissement ; ∞ Développer les réseaux de chaleur et de froids là où le potentiel a été identifié.

Séquestration carbone	∞ Augmenter la couverture forestière en plantant de nouveaux arbres et en restaurant les forêts dégradées pour capter davantage de CO₂ atmosphériques à long terme ; ∞ Adopter des pratiques agricoles favorisant le stockage de carbone dans les sols ; ∞ Limiter l'artificialisation des sols ; ∞ Promouvoir l'utilisation durable du bois dans la construction.	∞ Préserver les milieux naturels existants et la richesse écologique du territoire, permise par une géologie complexe favorisant l'installation de milieux naturels variés (tourbières, milieux calcaires...) ; ∞ Limiter les changements d'usage des sols, notamment l'artificialisation de ceux-ci.
Qualité de l'air	∞ Améliorer la qualité de l'air extérieur et intérieur par la réduction des émissions de polluants atmosphériques (tous polluants et tous secteurs, notamment résidentiel et transports) ; ∞ Travailler avec et sur les secteurs : résidentiel, des transports et du tertiaire qui apparaissent comme les 3 principaux secteurs émetteurs de polluants atmosphériques.	∞ Limiter les émissions polluantes en intégrant les enjeux de mobilité plus durable et favorisant la réduction des émissions liées aux secteurs résidentiel et du transport routier ; ∞ Préserver et développer les milieux naturels qui permettent d'améliorer la qualité de l'air.
Vulnérabilité au changement climatique	∞ Anticiper les effets du changement climatique sur les activités économiques (augmentation des risques naturels, dégradation des milieux, coût social et financier, perte de productivité liée aux fortes	Aménagement : ∞ Limiter l'artificialisation des sols pour préserver les milieux naturels, la ressource en eau, conserver l'identité paysagère et préserver la résilience du territoire. Activités économiques :

	chaleurs, perte de rendement agricole, perte de rendement filière bois, baisse du tourisme hivernal, risques accrus sur certaines activités estivales...); ∞ Prévenir les risques d'inondations et anticiper/préparer les futurs conflits d'usages de la ressource en eau ; ∞ Prévenir les dégradations de la ressource en eau d'un point de vue quantitatif et chimique ; ∞ Protéger les populations les plus fragiles face au changement climatique (pics de chaleur, dégradation de la qualité de l'air, inconfort thermique dans les bâtiments, accroissement des catastrophes naturelles...); ∞ Prévenir et protéger la flore et la faune locale vulnérables au changement climatique et à risque de dégradation voire de disparition ; ∞ Prévenir et limiter la dégradation des milieux naturels.	∞ Adapter l'appareil économique centré sur le tourisme, l'industrie et l'agriculture aux effets du changement climatique et les atténuer. Milieux naturels : ∞ Identifier précisément la Trame Verte et Bleue locale pour connaître les zones à enjeux et les préserver ; ∞ Accompagner l'adaptation des milieux naturels face au changement climatique ; ∞ Veiller à la consommation de l'espace et au mitage urbain pour préserver les espaces naturels et continuités écologiques. Risques naturels et technologiques : ∞ Développer encore la connaissance des risques présents sur le territoire, notamment le risque incendie, et de l'impact du changement climatique sur les différents risques ; ∞ Renforcer et assurer une communication constante auprès du grand public sur les risques présents sur le territoire et sur les bonnes pratiques à adopter ; ∞ Limiter l'imperméabilisation des sols pour limiter les risques d'inondation ; ∞ Engager une politique globale de gestion et de prévention des risques sur le territoire de la CCPMB. Espaces naturels et biodiversité : ∞ Maintenir et renforcer les corridors écologiques sur tout le territoire pour assurer le déplacement des espèces (aménagement de franges multifonctionnelles, préservation des espaces de lisières...); ∞ Assurer la préservation des grands réservoirs de biodiversité, supports de la richesse écologique du territoire ; ∞ Renforcer la biodiversité lors de la mise en œuvre de projets urbains, afin d'étoffer la trame verte urbaine ;
--	--	--

		∞ Développer les services de nature en ville au cœur des centres-bourgs et des polarités du territoire : continuités écologiques, cadre paysager, gestion des eaux pluviales, ambiances thermiques... ; ∞ Aménager un territoire résilient face aux risques naturels en anticipant les effets du changement climatique (notamment les risques inondations et mouvements de terrain). Ressource en eau : ∞ Sécuriser la ressource en eau potable et anticiper le partage et la juste répartition de la ressource ; ∞ Préserver l'état quantitatif de la ressource et atteindre le bon état écologique et chimique de la ressource ; ∞ Maîtriser le risque de ruissellement urbain par une gestion appropriée des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire afin de limiter les risques ; ∞ Préserver les milieux humides d'altitude qui sont des milieux naturels d'exception. Santé : ∞ Lutter contre l'isolement des personnes, et en particulier les personnes les plus vulnérables ; ∞ Végétaliser les villes pour réduire la surchauffe urbaine et créer des îlots de fraîcheur pour les habitants ; ∞ Limiter les pollutions et nuisances sous toutes leurs formes afin de préserver la santé des habitants ; ∞ Anticiper les impacts du changement climatique sur la santé des habitants.
--	--	--

Les enjeux présentés par le tableau précédent ont permis de faire ressortir **6 principales thématiques** de ce document à savoir :

- ∞ Les incidences sur l'adaptation et l'atténuation au changement climatique ;
- ∞ Les incidences sur les milieux naturels (la biodiversité, les espaces naturels et les continuités écologiques) ;
- ∞ Les incidences sur la santé et la qualité de vie des habitants ;
- ∞ Les incidences sur les activités humaines ;
- ∞ Les incidences sur la ressource en eau ;
- ∞ Les incidences sur les risques naturels et technologiques.

Ces thématiques ont été élaborées afin de faciliter la mise en cohérence des enjeux environnementaux transversaux et de proposer une analyse plus pertinente. Le tableau suivant justifie le choix de ces 5 thématiques, au regard des enjeux du territoire issus des diagnostics du PCAET et de l'EIE, ainsi que de la nécessité d'étudier l'impact du plan d'action sur les thématiques de l'EIE.

Thématiques choisies		Justifications
1	Adaptation et atténuation du changement climatique	Cette thématique se justifie car l'atténuation et l'adaptation au changement climatique sont des thématiques centrales au PCAET et permettant d'appréhender des effets de façon globale. Le PCAET dispose d'une marge d'action forte sur cette thématique.
2	Milieux naturels (Biodiversité, espaces naturels et continuités écologiques)	Cette thématique se justifie au regard des spécificités du territoire. Il dispose de milieux naturels et semi-naturels riches et compte de nombreuses Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I et II (16 et 7), 2 réserves naturelles nationales, une Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) ... Les milieux naturels sont garants de l'identité du territoire et ils représentent 81% des surfaces du territoire, ce qui renforce l'importance de cette thématique. Les pressions mises sur les milieux naturels par l'occupation des sols, les activités humaines (tourisme notamment), le changement climatique, l'exploitation agricole et des ressources naturelles justifient d'autant plus d'étudier l'impact du plan d'actions PCAET sur cette thématique.
3	La santé et la qualité de vie des habitants	Cette thématique permet d'exposer les impacts du plan d'actions PCAET sur la qualité de vie et la santé de la population du territoire, une population vulnérable face au changement climatique et sensible à sa qualité de vie car vieillissante et particulièrement dépendante du tourisme. Cette thématique permet donc d'intégrer de nombreux enjeux comme la qualité de l'habitat, la qualité de l'air, l'aménagement du territoire..., soit tout ce qui peut avoir un impact sur la santé ou la qualité de vie des habitants du territoire. La qualité de l'air représente un enjeu clé sur ce territoire au vu des fréquentes

		concentrations de polluants atmosphériques situées au-dessus des seuils recommandés par l'OMS.
4	Activités humaines (gestion des déchets, tourisme, agriculture, activités économiques ...)	Cette thématique se justifie au regard de l'importance du secteur touristique très important, du très faible taux de chômage, de l'agriculture reconnue par des Appellation d'Origine Protégée (AOP)... La gestion des déchets est également une activité à prendre en compte aux vues du caractère stratégique qu'elle peut revêtir pour la collectivité dû au tourisme et à son enclavement.
5	La ressource en eau	Cette thématique se justifie par l'importance de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique, par les nombreuses activités qui peuvent avoir un impact sur elle ainsi que l'impact de celles-ci sur les activités humaines du territoire. Également, le territoire se structure autour de 2 principaux cours d'eau (l'Arve et l'Arly) et dispose de trois glaciers ainsi que d'un réseau de zones humides. Ainsi, les aspects biologiques, chimiques et quantitatifs des cours et nappes d'eau souterraines ainsi que la diversité des types d'eau en surface justifient de prendre en compte cette thématique pour l'analyse.
6	Les risques naturels et technologiques	Cette thématique se justifie du fait de la vulnérabilité du territoire à de nombreux risques : Inondation, mouvement de terrain, avalanche, sismique, glaciaire, Transport de Matières Dangereuses (TMD), industriel et minier, etc. Ceux-ci ont déjà donné lieu à des indemnisations et leur prise en compte à l'échelle intercommunale est encore lacunaire, ce qui renforce la nécessité de cette thématique.

5. Articulation du PCAET avec les autres plans et programmes

Le PCAET fait partie des dispositifs de planification de nature stratégique ou réglementaire et il est important de le repositionner par rapport aux autres documents existants ou prévus.

La cohérence entre les uns et les autres doit être recherchée. Deux notions doivent être comprises, celle de compatibilité et celle de prise en compte :

- ∞ Être compatible avec signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales » ;
- ∞ Prendre en compte signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales ».

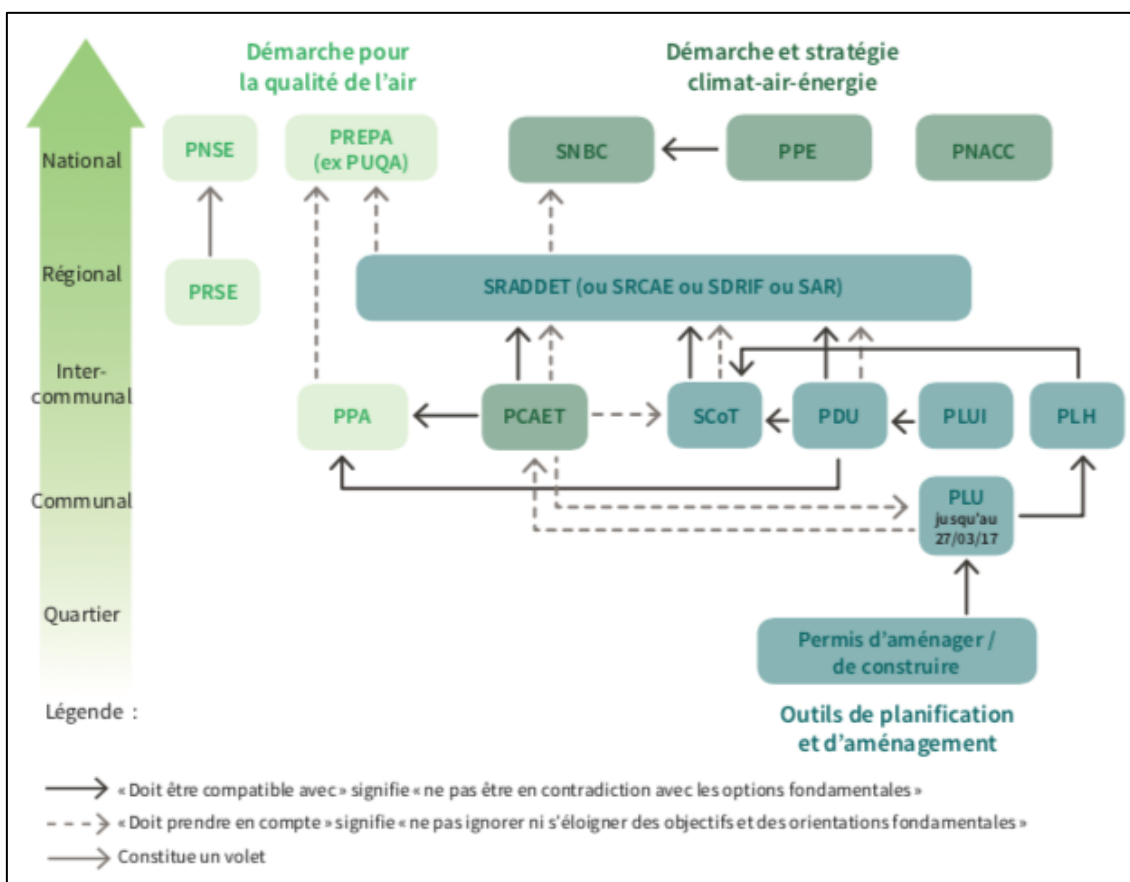


Figure 1 : Articulation du PCAET avec les autres documents stratégiques

Cette partie s'attardera sur la prise en compte de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. La compatibilité du PCAET avec le SRADDET de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sera également étudiée. Une analyse de la compatibilité et de la prise en compte du PLH sera également réalisée.

a) Prise en compte de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et du SRADDET

La SNBC

La SNBC donne les orientations stratégiques afin de mettre en œuvre (pour l'ensemble des secteurs d'activités), la transition vers une économie bas-carbone. Elle fixe des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la France sur différentes échelles de temps :

- ∞ À court / moyen terme : les budgets-carbone (réduction des émissions de -40% à l'horizon du 3^{ème} budget-carbone – 2030 - par rapport à 1990) ;
- ∞ À long terme, à l'horizon 2050 : atteinte de la neutralité carbone (réduction des émissions de -100% par rapport à la période préindustrielle, soit une diminution de 85% des émissions de GES par rapport à 1990).

Secteur	Objectif réduction GES à 2030	Objectif réduction GES à 2050
Transports	-30%	-100%
Résidentiel	-49%	-100%
Tertiaire	-49%	-100%
Agriculture	-18%	-46%
Industrie	-35%	-81%
Déchets	-37%	-66%
Production d'énergie	-33%	-100%
Total	-40%	-85%

Figure 2 : Objectifs de la SNBC aux horizons 2030 et 2050 – Source : Ministère de la transition écologique et solidaire

La SNBC définit la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre à adopter pour atteindre l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 (réduction des émissions de 85% par rapport à 1990). Cette trajectoire est représentée jusqu'en 2033 pour les 3 prochains budgets-carbone qui couvrent les périodes 2019-2023, 2024-2028 et 2029-2033.

Le SRADDET de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) est un projet mené à l'échelle régionale qui propose une stratégie à l'horizon 2050 pour l'aménagement et le développement durable de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette stratégie a été portée par la Région, mais a été coconstruite avec l'ensemble des partenaires du territoire (collectivités territoriales, Etat, acteurs de l'énergie, des transports, de l'environnement, des associations ...). Le SRADDET a été adopté par le Conseil Régional le 10 avril 2020.

Afin de répondre toujours mieux aux défis actuels, comme le changement climatique, le 10 octobre 2022, le Conseil Régional a ainsi voté le lancement de la démarche de modification du SRADDET. Cette actualisation est réalisée en étroite collaboration avec les partenaires régionaux, afin de correspondre au mieux à leurs attentes. L'approbation était prévue pour le 22 février 2024.

Le SRADDET fixe un ensemble d'objectifs pour la réduction des émissions de GES, des consommations d'énergie et des polluants atmosphériques, et pour l'augmentation de la production des énergies renouvelables.

La prise en compte de la SNBC et du SRADDET lors de l'élaboration du PCAET de la CCPMB

Pour analyser la prise en compte de la SNBC et du SRADDET par le PCAET de la CCPMB, la cohérence entre la stratégie établie par le plan climat et celles fixées par les orientations nationales et régionales sera étudiée. L'analyse portera sur la consommation d'énergie, les émissions de GES et la production d'énergies renouvelables.

La réduction des consommations d'énergie

Les objectifs de réduction des consommations énergétiques fixés par le SRADDET (par rapport à 2015) sont de -15% à l'horizon 2030 et de -34% à l'horizon 2050. Les objectifs fixés par la SNBC sont de diminuer de 50 % les consommations d'énergie à l'horizon 2050. Le scénario stratégique prévoit des objectifs de réduction par rapport aux années de référence 2012 et 2015.

Le scénario cible fixé par la collectivité (hors déchet), basé sur l'année de référence 2015, est présenté dans le tableau ci-dessous :

Secteur	Situation en 2030		Situation en 2050	
	Objectif EPCI	Objectif SRADDET	Objectif EPCI	Objectif SRADDET
Transports	-23%	-15%	-72%	-11%
Résidentiel	-16%	-23%	-40%	-38%
Tertiaire	-13%	-12%	-46%	-30%
Agriculture	-6%	-24%	-21%	-28%
Industrie	-46%	-3%	-62%	-45%
Total	-20%	-15%	-50%	-34%

Il apparaît que le scénario choisi pour le PCAET de la CCPMB est parfois supérieur et parfois inférieur aux objectifs fixés par le SRADDET de la Région Auvergne-Rhône-Alpes aux horizons 2030 et 2050. Comme c'est le cas des objectifs pour les secteurs du transport, tertiaire et industriel qui sont supérieurs aux objectifs réglementaires. Les objectifs de réduction de consommation énergétique à horizon 2030 et 2050 sont ainsi en conformité avec ceux de la Loi énergie climat, puisque les objectifs de la CCPMB sont respectivement de -17% en 2030 et de -49% en 2050 par rapport à 2012, qui est la date de référence pour la Loi énergie climat. Les secteurs résidentiel, tertiaire et routier ont chacun un poids important dans les consommations du territoire, ce qui explique qu'ils fassent l'objet d'objectifs plus ambitieux. Ils impliqueront une baisse des consommations énergétiques compensant largement l'objectif moins ambitieux du secteur agricole. Les objectifs que la collectivité s'est fixés sont néanmoins ambitieux avec 100% de rénovation des résidences principales en 2050 et 50% des résidences secondaires au même horizon.

Le PCAET de la CCPMB est donc en conformité avec les objectifs nationaux et régionaux, tout en étant en adéquation avec les réalités de son territoire.

La diminution des émissions de GES

Les objectifs fixés par le SRADDET sont une diminution de 30% des émissions de GES à l'horizon 2030 par rapport à 2015, et pour 2050 l'objectif de réduction est de 75% par rapport à 1990.

Les objectifs de réduction des émissions de GES fixés par la SNBC sont plus importants que ceux du SRADDET, suite à sa révision en 2018/2019 (-40% en 2030 et -85% en 2050 par rapport à l'année de référence 1990).

Pour cette analyse, ce sont les objectifs du SRADDET qui seront pris en compte, car ils sont adaptés au profil de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et donc plus proches des enjeux et réalités du territoire de la CCPMB.

Le tableau ci-dessous représente les objectifs établis au sein de la stratégie du PCAET de la CCPMB, en comparaison avec ceux du SRADDET de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

Secteur	Situation en 2030		Situation en 2050	
	Objectif EPCI	Objectif SRADDET (2028)	Objectif EPCI	Objectif SRADDET
Transports	-69%	-29%	-99%	-70%
Résidentiel	-60%	-54%	-97%	-87%
Tertiaire	-72%	-54%	-97%	-87%
Agriculture	-3%	-12%	-30%	-50%
Industrie	-24%	-24%	-68%	-75%
Total	-57%	-30%	-88%	-75%

La CCPMB a donc construit un scénario ambitieux du point de vue des émissions de GES à l'horizon 2030 et 2050. En effet, les objectifs fixés sont supérieurs à ceux du SRADDET de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et légèrement supérieurs à ceux fixés par la SNBC à l'horizon 2050.

La production d'énergies renouvelables

La loi Climat Energie fixe un objectif de 33% d'énergie renouvelable dans la consommation finale brute d'ici à 2030. La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), qui définit les orientations pour la politique énergétique nationale, fixe une augmentation de la part d'énergie non-fossile consommée à l'échelle nationale de 58% en 2030 et de 70% en 2035. Le SRADDET de la Région Auvergne-Rhône-Alpes fixe quant à lui un objectif d'augmentation de la production renouvelable de 54% en 2030 et de 100% en 2050 par rapport à 2015.

En 2022, la production locale d'énergie renouvelable s'élevait à 603.5 GWh sur le territoire de la CCPMB et couvrait 48% de la consommation énergétique du territoire ce qui atteint déjà les objectifs de la loi Climat Energie.

La CCPMB vise une augmentation de la production de 110 GWh en 2030, 129 GWh en 2040 et 155 GWh en 2050. Ainsi en 2030, 62% des consommations seraient couvertes par la production d'EnR. En 2050 cette production couvrirait 109% des consommations locales et le territoire serait donc excédentaire.

Ainsi, suivant les hypothèses de baisses des consommations énergétiques ambitionnées, la collectivité possède des objectifs supérieurs aux objectifs réglementaires ainsi qu'à ceux du SRADDET à l'exception de l'objectif pour 2050. Cet écart se justifie par une exploitation déjà importante des énergies renouvelables comparée au reste des territoires de la région. Néanmoins la collectivité s'inscrit dans un objectif excédentaire de couverture énergétique des énergies renouvelables (120%) ce qui correspond à l'un des leviers encouragés par le SRADDET pour atteindre ces objectifs. Il apparaît donc que, dans l'ensemble, les objectifs de la collectivité sont supérieurs aux objectifs réglementaires.

b) Compatibilité avec les objectifs de qualité de l'air du SRADDET de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

En ce qui concerne la qualité de l'air, le SRADDET de la Région Auvergne-Rhône-Alpes fixe tout d'abord des ambitions de réduction des émissions de polluants atmosphériques, par rapport à 2005, qui sont :

Polluants	Situation en 2030 par rapport à 2015	Situation en 2050 par rapport à 2005
NOx	-44%	-78%
NH3	-5%	-11%
PM10	-38%	-52%
PM2.5	-47%	-65%
COVNM	-35%	-51%

Les objectifs de réduction du SO₂ sont basés sur l'année 2005 et sont respectivement de -72% en 2030 et -74% en 2050.

Le SRADDET a également fixé comme ambition d'accompagner les territoires pour qu'ils atteignent les niveaux de recommandations sanitaires de l'OMS aux horizons 2030 et 2050.

XX

c) Compatibilité avec le PLH 2022-2028

La Plan Local de l'Habitat 2022-2028

Le Plan Local de l'Habitat 2022-2028 de la CCPMB permet de programmer, pour une durée de 6 ans, les objectifs et les principes d'une politique visant :

- ∞ À répondre aux besoins en logement et en hébergement ;
- ∞ À favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale ;
- ∞ À améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées ;
- ∞ À assurer entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Celui-ci a été porté à la suite d'un premier PLH adopté par la Communauté de communes Pays du Mont-Blanc en 2014. Ce second PLH est opérationnel depuis le 4 septembre 2022, il se décompose en 5 orientations, 12 actions et 22 outils pour structurer l'habitat sur le territoire.

Les 5 orientations du PLH 2022-2028 de la CCPMB sont les suivantes :

- ∞ **Orientation 1** : Maîtriser le foncier pour répondre aux besoins de la population résidente ;
- ∞ **Orientation 2** : Favoriser l'habitat permanent par une offre en logement diversifiée ;
- ∞ **Orientation 3** : Répondre aux besoins spécifiques sur le territoire ;
- ∞ **Orientation 4** : Poursuivre les actions en faveur de la rénovation énergétique des logements ;
- ∞ **Orientation 5** : Conforter la politique intercommunale de l'Habitat au service des communes.

La prise en compte et la compatibilité du PLH 2022-2028

Pour analyser la prise en compte du second PLH de la CCPMB par le PCAET, la cohérence entre la stratégie et le plan d'actions établis par le plan climat et celles fixées par les orientations et objectifs du PLH sera étudiée grâce au tableau suivant :

Orientation du PLH	Objectifs du PLH	Actions du PCAET CCPMB prenant en compte l'objectif du PLH
Orientation 1 : Maîtriser le foncier pour répondre aux besoins de la population résidente	Conforter les stratégies communales en matière de maîtrise foncière : ∞ Cibler les besoins à l'échelle de chaque commune pour adapter la stratégie foncière.	∞ Action P0.A1 : Animer et coordonner la transition ; ∞ Action P0.A3 : Communiquer et faire rayonner la transition sur le territoire ; ∞ Action P4.A2 : Réduire les pressions sur les milieux naturels ; ∞ Action P5.A2 : Préserver et adapter les filières agricoles du territoire ; ∞ Priorité 6 : Gérer les risques et protéger la population.
	Renforcer les capacités d'intervention des communes sur le foncier en faveur de l'habitat permanent : ∞ Mobiliser les potentiels fonciers en fonction des besoins en optimisant leur usage dans un contexte de raréfaction.	∞ Action P0.A1 : Animer et coordonner la transition.
Orientation 3 : Répondre aux besoins spécifiques sur le territoire	Diversifier les solutions proposées pour répondre aux besoins des saisonniers : ∞ Mobiliser l'ensemble des acteurs concernés, à commencer par les employeurs, pour proposer une offre pertinente, adaptée aux contextes locaux.	∞ Priorité 3 : Transports et mobilité ; ∞ Action P0.A2 : Eduquer, sensibiliser et accompagner l'émergence des projets portés par les entreprises et les habitants ; ∞ Action P5.A2 : Adapter les filières économiques du territoire (tourisme et autres filières économiques locales).
	Anticiper les besoins en logement liés au vieillissement de la population : ∞ Accompagner l'adaptation des logements face à la perte d'autonomie.	∞ Action P1.A1 : Accélérer la rénovation énergétique du parc privé ; ∞ Action P3.A2 : Poursuivre le développement des services de transport en commun ;

		∞ Action P6.A1 : Améliorer la gestion de crise et la protection des personnes vulnérables, notamment en cas de fortes chaleurs.
Orientation 4 : Poursuivre les actions en faveur de la rénovation énergétique des logements	Poursuivre l'effort d'amélioration du parc de logements : ∞ Mobiliser les propriétaires-bailleurs sur l'enjeu de la rénovation énergétique des logements ; ∞ Conforter la dynamique au sein du parc privé conventionnel à destination de tous les propriétaires-occupants.	∞ Action P0.A1 : Animer et coordonner la transition ; ∞ Action P0.A2 : Eduquer, sensibiliser et accompagner l'émergence des projets portés par les entreprises et les habitants ; ∞ Priorité 1 : Rénover les bâtiments ; ∞ Action P6.A1 : Améliorer la gestion de crise et la protection des personnes vulnérables, notamment en cas de fortes chaleurs.
Orientation 5 : Conforter la politique intercommunale de l'Habitat au service des communes	Porter le PLH d'un point de vue technique et politique : ∞ Conforter les partenariats ; ∞ Monter en compétence collectivement sur la compétence en matière d'Habitat.	∞ Action P0.A1 : Animer et coordonner la transition ; ∞ Action P1.A3 : Viser l'exemplarité pour la performance des bâtiments publics communautaires et communaux ; ∞ Action P4.A1 : Préserver la quantité et la qualité des ressources en eau ; ∞ Action P4.A2 : Réduire les pressions sur les milieux naturels.

Le plan d'actions de la CCPMB ne présente pas d'actions allant à l'encontre des orientations et objectifs du PLH 2022-2028. A l'inverse, il contient plusieurs actions qui ont un lien direct ou indirect avec certains des objectifs du PLH. Ainsi, les actions de la « priorité 1 : Rénover les bâtiments » s'inscrivent pleinement dans l'orientation 4 du PLH « Poursuivre les actions en faveur de la rénovation énergétique des logements ».

D'autres actions telles que « Animer et coordonner la transition » ainsi que « Communiquer et faire rayonner la transition sur le territoire » comportent des mesures permettant de s'inscrire dans plusieurs orientations du PLH telles que l'orientation 1 « Maîtriser le foncier pour répondre aux besoins de la population résidente », l'orientation 4 « Poursuivre les actions en faveur de la rénovation énergétique des logements » et l'orientation 5 « Conforter la politique intercommunale de l'Habitat au service des communes ».

Plusieurs actions peuvent participer de façon indirecte, par certaines de leurs mesures, aux objectifs du PLH, c'est le cas des actions de la priorité 3 « Transports et mobilités » ainsi que de la priorité 6 « Gérer les risques et protéger la population ».

Ainsi, il est possible de conclure que le PCAET de la CCPMB est compatible et prend en compte le PLH 2022-2028.

6. Justification des choix retenus pour l'élaboration de la stratégie climat, air et énergie

a) Méthodologie

La construction de la stratégie

Pour construire la stratégie et définir les objectifs du nouveau PCAET, la CCPMB a choisi de mobiliser les élus et les services intercommunaux et communaux autour de quatre temps d'échange et de co-construction. Parmi ces quatre temps, trois COTECH ont été organisés ainsi qu'un séminaire d'élus. Les COTECH avaient respectivement pour objectifs : lancer la dynamique de coopération entre les communes et la CCPMB ; effectuer la restitution du diagnostic, sur la vulnérabilité au changement climatique dans un premier temps puis sur l'atténuation dans un second temps. Le séminaire élus était quant à lui consacré à un exercice d'idéation sur le chemin à parcourir pour atteindre un futur désirable de la part des élus.

En amont de cet exercice, les élus se sont vu présenter un rappel sur les résultats du diagnostic territorial et trajectoire de transition possibles inspirées des travaux prospectifs récents de l'ADEME TRANSITIONS(S) 2050, publiés en fin 2021. Ces deux trajectoires étaient volontairement contrastées en s'appuyant sur le scénario 1 de l'ADEME « Génération Frugale » et le scénario 3 de l'ADEME « Technologies Vertes ».

Les quatre scénarios réalisés par l'ADEME en 2021 permettent de matérialiser, à partir de données d'entrée macro-économique identiques, quatre trajectoires pour atteindre un objectif commun : la neutralité carbone en 2050. Ainsi, ce qui diffère entre ces scénarios, c'est bien le chemin emprunté pour atteindre la neutralité carbone, objectif fixé à l'échelle européenne et nationale. Ces quatre scénarios se situent sur un spectre allant du plus sobre au plus consommateur de ressources. A chaque extrémité du spectre, on retrouve :

- ∞ Le scénario S1 « Génération Frugale » qui repose principalement sur la frugalité contrainte, la sobriété, et donc sur un changement dans les pratiques de consommations vers des dynamiques plus collectives et moins intensives ;
- ∞ Le scénario S4 « Pari Réparateur » qui repose sur une accélération des échanges économiques, des innovations technologiques et une poursuite de l'individualisation des pratiques. Il nécessite que la société place sa confiance dans la capacité à gérer, voire réparer, les systèmes sociaux et écologiques en mobilisant plus de ressources.

Pour orienter le travail de projection des élus, deux scénarios territoriaux ont été présentés s'inspirant des scénarios de l'ADEME S1 « Génération Frugale » et S3 « Technologies Vertes ». Ce sont ces scénarios adaptés au territoire qui ont servi de base au travail de scénarisation et à l'élaboration du PCAET.

Le travail réalisé en COTECH et en séminaire a permis de faire émerger 6 priorités qui constituent le socle du scénario stratégique de la CCPMB :

- ∞ **Priorité #0** – Les 3 axes stratégiques ;
- ∞ **Priorité #1** – Rénover les bâtiments ;
- ∞ **Priorité #2** – Développer les énergies renouvelables ;
- ∞ **Priorité #3** – Transports et mobilité ;

- ∞ **Priorité #4** – Préserver les ressources et la biodiversité ;
- ∞ **Priorité #5** – S'adapter au changement climatique.
- ∞ **Priorité #6** – S'adapter au changement climatique pour préserver la santé, la sécurité et la qualité de vie des habitants et des habitantes.

La méthode de l'analyse environnementale

Pour l'analyse environnementale de la stratégie, les 3 scénarios qui ont servi de base à sa construction seront analysés à travers le prisme des 6 thématiques d'analyse définies précédemment. Ensuite, la stratégie fera l'objet d'une analyse similaire. Une notation sera apposée afin de signifier le niveau d'impact de chaque scénario sur chaque thématique (« 0 » absence d'impact positif ou négatif ; « + » impact positif ou négatif faible ; « ++ » impact important impliquant une réelle modification ; « +++ » impact très important impliquant une modification en profondeur par rapport à l'existant), cette notation sera justifiée et développée par une synthèse écrite.

L'objectif est ainsi de présenter les incidences environnementales de la stratégie validée pour le PCAET, tout en la comparant avec les scénarios initiaux. Nous pourrions alors justifier des choix opérés et de leurs impacts sur l'environnement.

En raison d'un niveau de détail disponible moins important sur le descriptif des scénarios territoriaux de travail, l'analyse sera plus succincte que pour la stratégie validée.

b) Les scénarios de travail

Les 3 scénarios, le scénario tendanciel, le scénario génération frugale (S1) ainsi que le scénario technologies vertes (S3), chacun adapté au territoire, constituent les scénarios de travail.

	Scénario tendanciel	Scénario génération frugale	Scénario technologies vertes
Introduction	∞ Ce scénario tendanciel est construit en prolongeant les dynamiques actuelles et le travail prospectif de l'ADEME ; ∞ Ce scénario n'envisage pas de fortes ruptures et se repose principalement sur l'efficacité énergétique et une utilisation plus importante de l'électricité. Il est insuffisant pour remplir les objectifs réglementaires.	∞ Ce scénario enclenche une transformation du territoire et vise les objectifs réglementaires, notamment la neutralité carbone en 2050 ; ∞ Ce scénario s'appuie sur une transformation sociétale profonde, avec une part importante donnée à la sobriété.	∞ Ce scénario enclenche une transformation du territoire et vise les objectifs réglementaires, notamment la neutralité carbone en 2050 ; ∞ Ce scénario s'appuie sur le développement technologique pour répondre aux défis environnementaux, notamment par l'efficience ainsi que la production d'énergies renouvelables.
Résidentiel et tertiaire	∞ Forte électrification des usages ; ∞ Décarbonation globale des moyens de production énergétique ; ∞ Accroissement de l'efficacité énergétique des systèmes de chauffage et de refroidissement ; ∞ Faible développement de la sobriété.	∞ Transformation de logements vacants et résidences secondaires en résidences principales ; ∞ Réduction drastique du nombre de nouvelles constructions ; ∞ Rénovation énergétique de forte ampleur ; ∞ Recours limité à la climatisation en mettant en place des techniques de rafraîchissement naturelles ; ∞ Mutualisation des équipements ainsi qu'une mobilisation des fonctionnalités des sols et des écosystèmes pour prévenir les inondations.	∞ Un nouveau cycle apparaît, celui de déconstruction/reconstruction haussmannien de logements neufs et performants générant une consommation importante de ressources naturelles ; ∞ Développement de l'offre de matériaux et de systèmes constructifs moins carbonés ; ∞ Développement massif des pompes à chaleur ; ∞ Recours à la climatisation en hausse.

Transports	∞ Accroissement de l'efficacité énergétique des véhicules ; ∞ Électrification des véhicules et hausse des autres transports, notamment par un développement important du train.	∞ Davantage de proximité et baisse de la mobilité qui favorisent notamment les modes actifs : marche, vélo... ; ∞ Un fort retrait de la voiture et de l'avion ; ∞ Le covoiturage solidaire et l'autostop se développent dans les zones rurales.	∞ Le report modal est faible et concentré dans les grandes villes et les grands axes des lignes ferroviaires et fluviales ; ∞ Les principaux efforts sont concentrés sur l'accélération de la décarbonation des flottes et de l'énergie, en particulier par l'électrification des véhicules.
Agriculture	∞ Absence de changement dans les pratiques agricoles ; ∞ Accroissement de l'efficacité énergétique.	∞ Une agriculture plus diversifiée et plus extensive, avec peu d'intrants de synthèse et des rendements moins optimisés afin d'améliorer la résilience des exploitations.	∞ Intensification de l'agriculture avec un usage important des intrants de synthèse, et une accentuation des tensions sur les ressources en eau.
Industrie	∞ Accroissement généralisé de l'efficacité énergétique à toutes les échelles ; ∞ Développement du recyclage ; ∞ Accroissement de la production de déchets ; ∞ Faible développement de la sobriété.	∞ Diminution de la demande de produit et de service ; ∞ L'économie de la fonctionnalité et de la réparation prennent une place conséquente ; ∞ Les consommateurs privilégient des produits locaux ; ∞ Certaines filières voient leur production relocalisée.	∞ Concentration des échanges commerciaux dans l'Union Européenne ; ∞ Des chaînes d'approvisionnement à l'échelle européenne soumises aux vulnérabilités des systèmes de transport ; ∞ La dynamique de production demande beaucoup de ressources et donc des matières premières issues des déchets ; ∞ La décarbonation de l'industrie s'opère via l'électrification des procédés et le recours à l'hydrogène.
Séquestration carbone	∞ Baisse notable des capacités de séquestration sous les pressions accrues des activités humaines ainsi que du changement climatique.	∞ Développement de surfaces conséquentes d'espaces naturels non productifs ; ∞ Régénération naturelle des peuplements avec une gestion forestière fondée sur les mécanismes d'adaptation naturelle des arbres, ainsi qu'une meilleure pérennisation	∞ Gestion forestière fondée sur un changement proactif des essences par plantation ; ∞ Intensification de l'exploitation de la forêt pour les besoins énergétiques et pour anticiper les risques de pertes par

des puits biologiques de carbone sous forme de forêts.

dépérissement ou événements extrêmes climatiques ;
 ∞ Empreinte environnementale réduite par les performances des filières.

L'analyse environnementale des 3 scénarios de travail

	Scénario tendanciel		Scénario génération frugale		Scénario technologies vertes	
	Incidences positives	Incidences négatives/Points de vigilance	Incidences positives	Incidences négatives/Points de vigilance	Incidences positives	Incidences négatives/Points de vigilance
	+	+++	+++	+	++	++
Adaptation et atténuation au changement climatique	Le scénario tendanciel a été construit sur la base d'une prolongation des tendances actuelles et du travail de l'ADEME. Ainsi, les effets sur l'atténuation du changement climatique sont positifs, puisque les consommations d'énergie et les émissions de GES devraient baisser aux différents horizons temporels. En ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, les effets positifs sont très faibles, le territoire se projetant plus sur le maintien d'une certaine stabilité et non sur la mise en place et l'anticipation d'une réelle stratégie d'adaptation.	Malgré les effets positifs soulignés pour ce qui est de l'atténuation au changement climatique, les perspectives d'évolution des émissions de GES et des consommations énergétiques restent insuffisantes pour atteindre les objectifs réglementaires. Ce scénario, bien qu'amenant le territoire sur une transition énergétique, ne permet pas de répondre ni à l'urgence climatique ni aux obligations réglementaires qui s'appliquent à la collectivité. Pour ce qui est de l'adaptation au changement climatique, l'immobilisme de ce scénario sur cette thématique impliquera très probablement des impacts négatifs (humains, matériels,	Dans ce scénario, en ce qui concerne l'atténuation, un réel changement des modes de vie est engagé. Celui-ci est tourné vers la sobriété et un fort développement de l'économie locale. Ainsi, l'ensemble des secteurs changent profondément (sobriété, efficacité, développement des ENR, décarbonation du mix énergétique et des transports, relocalisations des productions), ce qui permet d'obtenir des incidences très positives. Concernant l'adaptation au changement climatique, les effets soulevés par l'évaluation environnementale seront positifs. Entre autres, la protection renforcée des milieux naturels et puits de	L'adaptation au changement climatique est bien intégrée dans ce scénario puisque celui-ci a pour objectif la neutralité carbone à l'horizon 2050. Néanmoins, un point de vigilance peut être mis en avant par l'évaluation environnementale. Ce scénario se repose sur un travail de modélisation prospective qui, comme toute modélisation prospective, pourrait sous-estimer ou surestimer certains paramètres et donc fausser l'efficacité de ces recommandations.	Ce scénario engendre un changement des modes de vie moindre que sa contrepartie mais atteint quand même la neutralité carbone en 2050. Il est tourné vers l'efficacité à tous les niveaux et échelles ainsi que le développement des énergies renouvelables pour décarboner l'économie. Des incidences très positives sont obtenues sur l'atténuation. Concernant l'adaptation au changement climatique, les effets seront positifs mais mitigés par la dépendance forte sur le progrès technique pour compenser la perte de résilience des milieux.	L'atténuation au changement climatique est bien intégrée dans ce scénario puisque celui-ci a pour objectif la neutralité carbone à l'horizon 2050. Néanmoins, un point de vigilance peut être mis en avant par l'évaluation environnementale concernant la résilience des milieux dans un contexte d'adaptation. Plusieurs vulnérabilités persistent (systèmes de transports, milieux naturels, ressources en eau).

		environnementaux...) importants, puisque cette perspective n'engage pas le territoire sur une stratégie d'adaptation à proprement parler.	carbone, le changement des pratiques agricoles et la relocalisation des productions permettent d'accroître la résilience du territoire face au changement climatique.			
	+	+++	+++	+	+++	++
Milieus naturels (Biodiversité, espaces naturels et continuités écologiques)	Ce scénario ne prévoit pas de rupture avec les pratiques et tendances actuelles, ainsi, malgré certains efforts pour préserver les milieux naturels, ceux-ci vont continuer à se dégrader. Sous l'effet du changement climatique, cette dégradation va s'aggraver.	Dans la poursuite des tendances actuelles, l'artificialisation et la réaffectation des terres vont se poursuivre, ce qui rognera les milieux naturels. Sous l'effet du changement climatique, la biodiversité va se dégrader et certaines espèces pourraient disparaître. Un déplacement du couvert forestier est anticipé, mais les résineux risquent de ne pas avoir les capacités de s'adapter, ce qui diminuera la biodiversité. L'accroissement de certains risques naturels contribuera à la dégradation de ces milieux.	L'évaluation environnementale met en avant des impacts très positifs pour ce scénario sur la thématique milieux naturels. En effet, le développement de surfaces importantes d'espaces naturels non productifs, la pérennisation des puits de carbone, le changement des pratiques agricoles et forestières ainsi que les sobriétés généralisées auront de fortes incidences positives sur cette thématique.	Dans ce scénario, le plus grand risque pour la biodiversité réside dans l'impact du changement climatique, puisque l'impact des activités humaines est massivement réduit.	Ce scénario aura des impacts positifs sur la thématique, notamment au travers de la performance accrue au sein de toutes les filières ainsi que de la gestion forestière proactive.	Néanmoins, ce scénario présente plusieurs risques, notamment vis-à-vis de l'agriculture et de l'exploitation forestière. Ainsi, une pression accrue est attendue sur l'exploitation de la forêt ainsi que sur les milieux au travers de l'utilisation massive d'intrants agricoles de synthèse. Une perte de biodiversité est aussi attendue.
	+	+++	+++	++	+++	++
La santé et la qualité de vie des habitants	La réduction des consommations d'énergie, et notamment des produits pétroliers et des énergies fossiles, va permettre de réduire les émissions de certains polluants atmosphériques. Ces perspectives permettront d'améliorer la qualité de l'air en limitant les émissions de polluants à la source.	Les ambitions du scénario tendanciel ayant des effets positifs sur la santé et la qualité de vie des habitants restent modérées. Les modes de vie changent peu, ce qui limite les effets positifs sur la santé (mobilité, pratiques nuisant à la qualité de l'air intérieur...). Les effets du changement climatique vont accentuer les	Ce scénario prévoit tout d'abord une amélioration importante de la qualité de l'air, liée à la sobriété, l'efficacité énergétique, au changement du mix énergétique ainsi qu'au renforcement important des milieux naturels. Ce renforcement permettra, par ailleurs, d'améliorer le cadre de vie des habitants tout en les protégeant des effets du changement climatique.	Un point de vigilance est soulevé par l'évaluation environnementale stratégique quant à l'acceptabilité des changements importants des modes de vie. Le changement significatif des modes de consommation pourrait entraîner des contraintes qui pourraient nuire à la qualité de vie générale de certains habitants.	La décarbonation généralisée permise par ce scénario, le recours à la climatisation, le nouveau cycle de construction et le choix de logements haussmanniens sont autant de facteurs qui amélioreront la qualité de vie des habitants. Les progrès technologiques généralisés permettront, par ailleurs, de réduire les émissions polluantes générales de tous types, permettant ainsi	Au vu du maintien d'une mobilité importante ainsi que de l'affaiblissement des milieux naturels et de l'utilisation importante d'intrants agricoles de synthèse, la qualité de vie et la santé des habitants seront réduites par des incidences négatives. Ainsi, la mobilité importante contribuera au maintien de certaines émissions de polluants de l'air par abrasion, tandis que

	L'amorce des changements de pratiques de mobilité et la réduction de la dépendance aux produits pétroliers aideront à améliorer la qualité de l'air. Les risques naturels sont gérés et intégrés au sein des politiques publiques, ce qui permet d'en limiter les effets néfastes (humains, matériels, environnementaux), mais leur prise en compte reste insuffisante à l'échelle intercommunale.	effets négatifs sur la santé humaine et sur la qualité de vie de la population, ainsi que les risques naturels. Les ambitions sont donc insuffisantes pour permettre de prévenir les impacts négatifs, d'autant que la CCPMB présente une population vieillissante, ce qui accroît encore sa vulnérabilité face au changement climatique.	La sobriété des mobilités, le changement de pratique agricole, l'augmentation des mobilités actives sont autant de facteurs qui participeront également à l'amélioration de la qualité de vie et de la santé de la population.		d'améliorer l'état de santé des habitants, leur qualité de vie ainsi que la qualité de l'air.	l'affaiblissement des milieux naturels et l'utilisation plus importantes des intrants agricoles impacteront la santé par des apports alimentaires moindres et seront sujets à des pollutions ou effets imprévisibles divers. De plus, le coût prohibitif de certaines technologies nuira grandement à la santé et à la qualité de vie des habitants n'y ayant pas accès.
	+	+++	+++	++	+++	++
Activités humaines (gestion des déchets, tourisme, agriculture, activités économiques ...)	Le scénario tendanciel prolonge les tendances actuelles, ainsi du point de vue des activités humaines, peu d'incidences positives sont à mettre en lumière. Cependant, certains secteurs pourront profiter des dynamiques actuelles, comme les activités de rénovation et de construction de bâtiments et logements, les entreprises du secteur des énergies renouvelables, les acteurs de la mobilité, les acteurs de la santé et du service à la personne... Dans ce scénario, les secteurs porteurs d'aujourd'hui seront selon toute vraisemblance les secteurs porteurs de demain. Plusieurs secteurs d'activités liés au tourisme risquent au contraire une dégradation de leurs activités.	Dans ce scénario, le tourisme ainsi que le secteur agricole souffrent de leur manque d'adaptation et de changement, ce qui se traduit par une perte de rendement dans ces deux secteurs ainsi que la possible disparition de certaines activités. La dégradation du tourisme hivernal pourrait entraîner un plus grand tourisme de nature en été qui, s'il n'est pas adapté, pourrait aggraver l'état des milieux et donc son activité à terme. Également, le manque d'adaptation au changement climatique du territoire et de son appareil économique nuira aux activités humaines dans leur globalité.	Le scénario génération frugale vise le développement d'une économie locale et sobre pour assurer une croissance modeste et durable au territoire. Ces ambitions auront des incidences positives sur les activités humaines puisque les multiples relocalisations favoriseront le redéveloppement de nombreuses filières. De plus, l'essor des filières de l'économie de la fonctionnalité et de la réparation sera source d'activité économique. L'adaptation des pratiques agricoles et forestières devrait permettre une résilience importante de ces activités face au changement climatique. La sobriété aura, par ailleurs, une incidence positive sur la gestion	La forte dynamique de sobriété généralisée de ce scénario implique une transformation importante des appareils productifs. De nombreux secteurs d'activités pourraient ainsi présenter des incidences négatives liées à ces transformations. De plus, la protection importante de milieux naturels non exploitables pourrait nuire à l'activité touristique dont dépend le territoire.	Ce scénario vise un renforcement généralisé des activités économiques actuelles grâce à l'efficacité technologique. De plus, le fort développement des énergies renouvelables favorisera le développement de nouvelles filières territoriales. Les filières de la rénovation, du bâtiment, les acteurs de la mobilité, etc. bénéficieront fortement des gains technologiques ainsi que de la dynamique de transition renforcée. Plusieurs activités (agriculture, forestière) bénéficient par ailleurs d'innovations technologiques permettant d'accroître leur adaptation au changement climatique.	Un point de vigilance est à souligner concernant les nombreux déchets générés par la dynamique de production stable et croissante qui est maintenue dans ce scénario. Celle-ci est présente aussi bien au niveau industriel qu'au niveau des énergies renouvelables. Leur gestion pour ce territoire enclavé représente une difficulté supplémentaire.

			des déchets puisque ceux-ci seront moindres. L'amélioration de la résilience des milieux ainsi que le fort développement des espaces naturels pourraient faciliter un tourisme de proximité.			
	0	+++	+++	+	++	++
La ressource en eau	Dans ce scénario, la ressource en eau ne fait pas l'objet d'efforts particuliers au-delà des nécessités réglementaires. Ainsi, l'amélioration de la ressource se fera selon les prescriptions du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). L'absence de modification des activités humaines et les pressions de celles-ci sur l'environnement vont néanmoins contrebalancer les effets positifs du SAGE, d'autant plus avec l'influence du changement climatique.	Dans le scénario tendanciel, l'adaptation au changement climatique est très peu intégrée. Ainsi, la gestion de la ressource en eau sera négativement impactée par le changement climatique couplé à l'absence de changements des tendances des activités humaines. Ces tendances poussent à la dégradation des milieux naturels et, par extension, à la dégradation de la ressource en eau. L'augmentation des besoins en eau pour l'agriculture, les modes de vie et les habitudes quotidiennes (qui n'évoluent que très peu) et l'artificialisation toujours importante vont impacter négativement la ressource : ∞ (sur)consommation ; ∞ Viabilité du cycle de l'eau (en dégradant les eaux de pluies qui passeront dans les zones urbaines, réduisant la qualité des	Le scénario génération frugale et les nombreux changements qu'il implique vont permettre de diminuer les pressions sur la ressource en eau. Ainsi la sobriété généralisée, les changements dans les pratiques agricoles, la réduction importante de l'artificialisation sont autant de paramètres qui réduiront les pollutions et les consommations d'eau sur le territoire. Cela favorisera grandement la pérennité de la ressource dans un contexte de changement climatique. L'importante sauvegarde des milieux naturels contribuera de plus à préserver la ressource et limiter les dégradations que celle-ci subit.	Le risque principal sur la ressource provient des risques associés au changement climatique et à la raréfaction de celle-ci à terme. Un point de vigilance subsiste, même si ce scénario est très bénéfique concernant la ressource en eau.	Les gains technologiques accrus permis par le scénario technologie verte permettront de réduire aussi bien les effluents vers la ressource que la pression quantitative exercée sur celle-ci.	Ce scénario prévoit néanmoins des tensions importantes sur la ressource en eau en raison des conflits d'usage liés à celle-ci. L'agriculture, en dépendant massivement dans ce scénario, cela nuit à la ressource. A terme, le manque de résilience des activités humaines et des milieux pourrait avoir des incidences négatives accrues sur la ressource en eau. De plus, la dégradation du cycle de l'eau se poursuivra dans ce scénario.

		eaux et augmentant le risque d'eutrophisation, particulièrement en aval).				
	0	+++	+++	+	++	++
Les risques naturels et technologiques	Concernant les risques naturels et technologiques, ce scénario ne prévoit pas de dispositions supplémentaires particulières. Ainsi, l'accroissement des risques sous les effets du changement climatique ne sera sans doute pas accompagné par des mesures suffisantes pour limiter les impacts de ces risques et leurs occurrences.	Dans le scénario tendanciel, l'adaptation au changement climatique est très peu intégrée. Ainsi, la gestion des risques naturels et technologiques sera sous-évaluée. L'évaluation environnementale souligne un réel danger sur la gestion des risques dans ce scénario.	Ce scénario ne prévoit pas de disposition particulière, mais la forte résilience des milieux naturels, permise par leur sauvegarde, aura une incidence positive importante sur les différents risques naturels. Ainsi, le risque d'inondation sera amoindri par la réduction de l'artificialisation ainsi que l'accroissement des surfaces naturelles non exploitées.	Ce scénario présente néanmoins un point de vigilance concernant notamment la gestion proactive des risques naturels. Ceux-ci ne sauraient être gérés simplement par la résilience des milieux, et il est nécessaire d'avoir une démarche engagée dans la réduction des divers risques du territoire.	Ce scénario prévoit une gestion forestière disposant d'une coupe permettant de réduire les risques incendies. Les gains technologiques de ce scénario pourraient permettre de réduire de façon importante les risques industriels, notamment le Transport de Matières Dangereuses (TMD) dans le cas du territoire.	Ce scénario conserve néanmoins une certaine artificialisation des sols, ce qui risque d'accroître le risque d'inondation. Le fort développement des énergies renouvelables pourrait, de plus, impliquer de nombreux aménagements, ce qui pourrait aggraver ce risque.

c) La stratégie de la CCPMB

La stratégie retenue

La stratégie se décline autour de 7 priorités et 16 orientations, structurant la stratégie de transition écologique et énergétique du territoire :

- ∞ **Priorité 0** | Les 3 axes stratégiques ;
- ∞ **Priorité 1** | Rénover les bâtiments :
 - o **Orientation 1** : Renforcer l'efficacité énergétique des résidences principales et secondaires et favoriser la sobriété énergétique ;
 - o **Orientation 2** : Améliorer la performance énergétique des bâtiments tertiaires en étant exemplaire sur les bâtiments publics ;
- ∞ **Priorité 2** | Développer les énergies renouvelables :
 - o **Orientation 1** : Accompagner le développement d'une production électrique renouvelable cohérente avec les ressources du territoire ;
 - o **Orientation 2** : Décarboner la production de chaleur et de gaz pour sortir de la dépendance aux énergies fossiles et limiter les émissions de GES ;
- ∞ **Priorité 3** | Transports et mobilité :
 - o **Orientation 1** : Développer le report modal vers les mobilités actives et les transports en commun ;
 - o **Orientation 2** : Limiter l'impact des trajets en voiture en luttant contre l'autosolisme et en développant les carburations alternatives ;
 - o **Orientation 3** : Limiter l'impact environnemental du transport de marchandises et de la logistique urbaine ;
- ∞ **Priorité 4** | Préserver les ressources et la biodiversité :
 - o **Orientation 1** : Protéger les milieux humides et les cours d'eau via la compétence de GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) ;
 - o **Orientation 2** : Réduire les consommations en eau du territoire ;
 - o **Orientation 3** : Lutter contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes (végétales et animales) ;
- ∞ **Priorité 5** | S'adapter au changement climatique :
 - o **Orientation 1** : Aménager le territoire pour limiter les risques d'inondations ;
 - o **Orientation 2** : Accélérer la dynamique territoriale pour améliorer la résilience des forêts et du secteur agricole ;
 - o **Orientation 3** : Adapter les filières économiques du territoire, et notamment le secteur du tourisme ;
- ∞ **Priorité 6** | Gérer les risques et protéger la population :
 - o **Orientation 1** : Développer le rafraîchissement des espaces publics et des bâtiments pour garantir le confort d'été ;
 - o **Orientation 2** : Garantir la protection des populations, notamment des plus vulnérables ;
 - o **Orientation 3** : Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'air du territoire.

En termes d'émissions de GES, la stratégie ambitionne la diminution suivante :

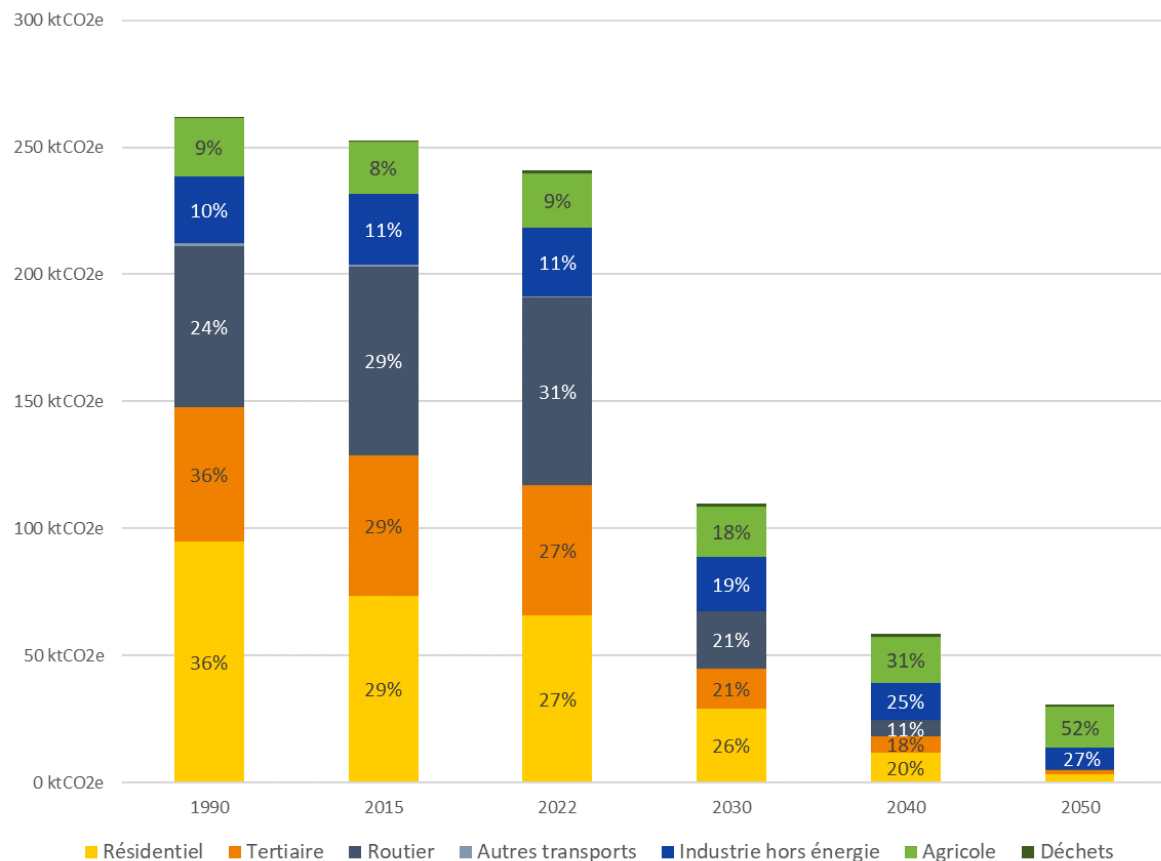


Figure 3 : Evolution des émissions de GES par secteur selon le scénario stratégique de la CCPMB – Source : Rapport stratégie PCAET

Année cible	2030	2040	2050	2030	2040	2050
Année référence	1990	1990	1990	2015	2015	2015
Résidentiel	-69%	-88%	-97%	-60%	-84%	-96%
Tertiaire	-70%	-88%	-97%	-72%	-88%	-97%
Routier	-64%	-90%	-99%	-69%	-92%	-99%
Autres transports	-96%	-98%	-100%	-93%	-97%	-100%
Industrie hors énergie	-19%	-43%	-68%	-24%	-47%	-70%
Agricole	-14%	-22%	-30%	-3%	-12%	-21%
Déchets	315%	282%	250%	90%	75%	60%
Baisse tendancielle	-58%	-78%	-88%	-57%	-77%	-88%

Tableau 1 : Evolution des émissions de GES par secteur par rapport aux années de référence 1990 et 2015 pour le scénario stratégique de la CCPMB (Algoé)

Pour ce qui est des consommations d'énergie et de la production d'énergie renouvelable, la stratégie ambitionne :

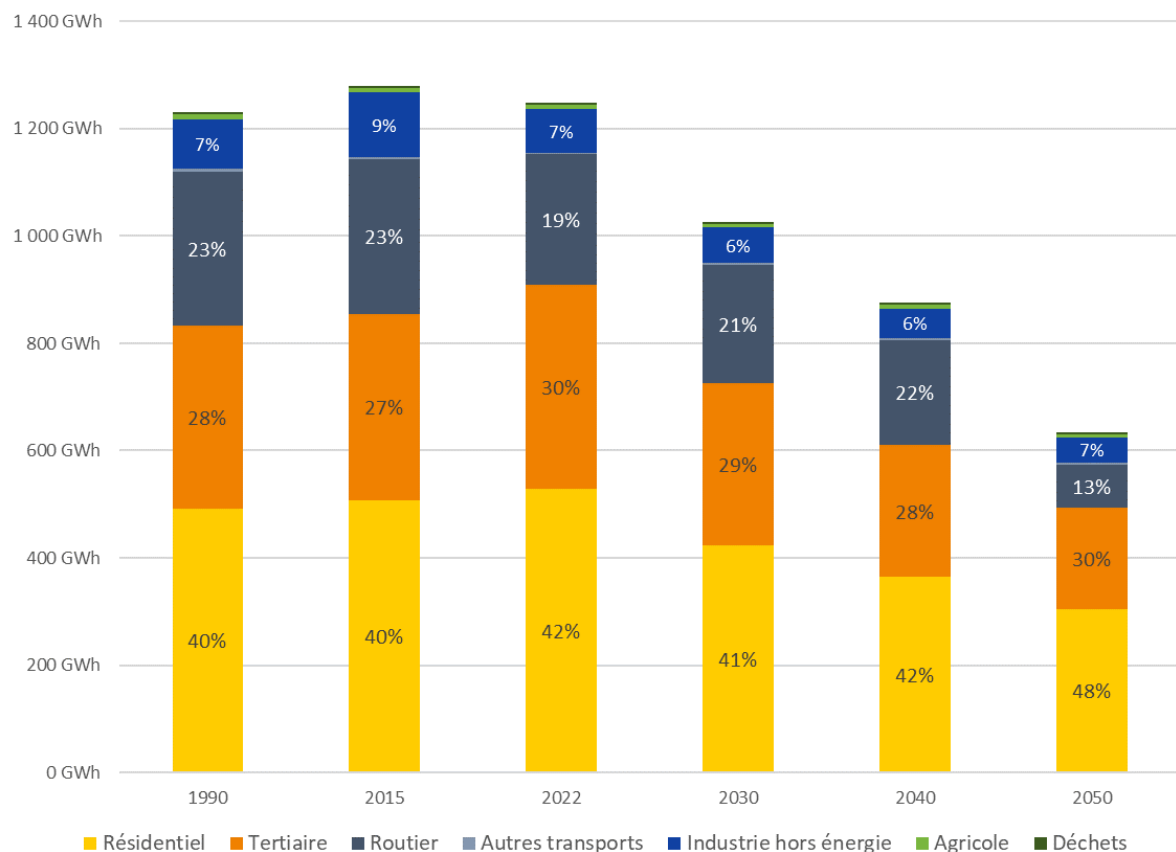


Figure 4 : Evolution des consommations énergétiques par secteur selon le scénario stratégique de la CCPMB – Source : Rapport stratégie PCAET

Année cible	2030	2040	2050	2030	2040	2050
Année référence	2012	2012	2012	2015	2015	2015
Résidentiel	-14%	-26%	-38%	-16%	-28%	-40%
Tertiaire	-12%	-28%	-45%	-13%	-29%	-46%
Routier	-23%	-32%	-72%	-23%	-32%	-72%
Autres transports	7%	-7%	-12%	10%	-5%	-9%
Industrie hors énergie	-30%	-41%	-51%	-46%	-54%	-62%
Agricole	-22%	-25%	-35%	-6%	-10%	-21%
Déchets	-6%	-14%	-21%	-14%	-21%	-28%
Objectif stratégique	-17%	-29%	-49%	-20%	-32%	-50%

Tableau 2 : Evolution des consommations énergétiques par secteur par rapport aux années de référence 2012 et 2015, pour le scénario stratégique de la CCPMB (Algoé)

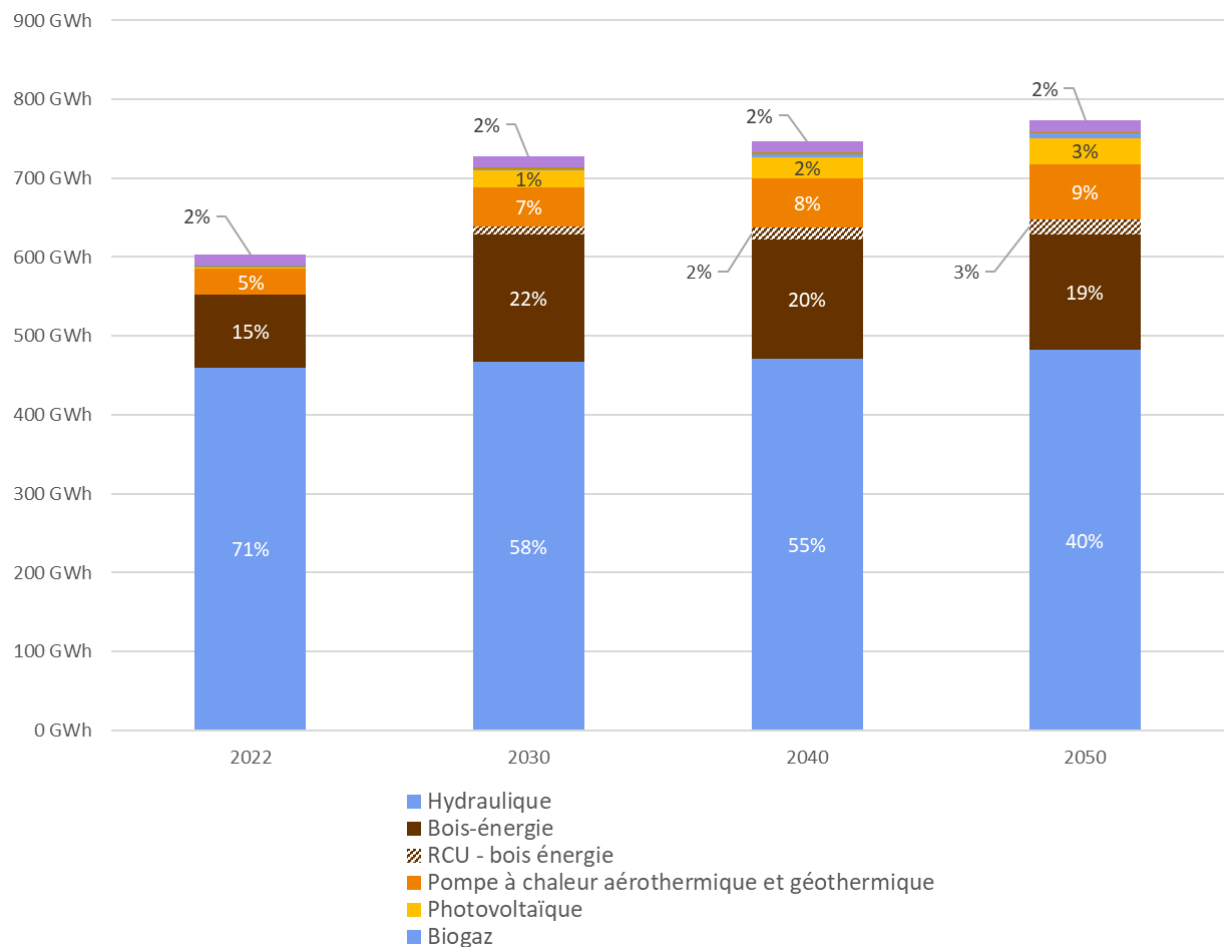


Figure 5 : Evolution de la production d'énergie renouvelable selon le scénario stratégique de la CCPMB – Source : Rapport stratégique PCAET

Production	2030		2050	
	Totale	Supplémentaire /2022	Totale	Supplémentaire /2022
Photovoltaïque	21 GWh	19 GWh	33 GWh	31 GWh
Hydroélectricité	467 GWh	7 GWh	483 GWh	23 GWh
Incinération des déchets	14 GWh	0 GWh	14 GWh	0 GWh
Total électricité	502 GWh	26 GWh	530 GWh	54 GWh
Réseaux de chaleur (bois)	10 GWh	10 GWh	20 GWh	20 GWh
Pompe à chaleur	50 GWh	17 GWh	70 GWh	37 GWh
Bois énergie	162 GWh	69 GWh	146 GWh	53 GWh
Solaire thermique	2 GWh	1 GWh	2 GWh	1 GWh
Total chaleur	224 GWh	97 GWh	237 GWh	110 GWh
Total biogaz	2 GWh	1 GWh	6 GWh	5 GWh
Total général	728 GWh	124 GWh	773 GWh	169 GWh

Tableau 3 : Production d'énergie par type de vecteur énergétique en 2030 et 2050 en valeur absolue et par rapport à 2022 (Algoé)

Enfin, pour ce qui des ambitions portant sur les polluants atmosphériques, la stratégie vise les diminutions suivantes :

L'analyse environnementale de la stratégie

	Incidences positives	Incidences négatives/ Points de vigilance
	+++	+
Adaptation et atténuation au changement climatique	Dans ce scénario, en ce qui concerne l'atténuation, un changement des modes de vie est amorcé. Également, l'ensemble des secteurs changent fondamentalement (sobriété, efficacité et développement des énergies renouvelables et décarbonées), ce qui permet d'obtenir des incidences très positives (-88% des émissions de GES et -50% des consommations énergétiques d'ici 2050 par rapport à 2015). De manière analogue, pour l'adaptation au changement climatique, les effets soulevés par l'évaluation environnementale seront positifs. La CCPMB s'engage à préserver la santé et la qualité de vie de sa population en engageant des actions de végétalisation, une stratégie de prévention et de lutte contre les risques naturels et technologiques, une politique de lutte contre la précarité énergétique et de rénovation énergétique des logements forte et une politique d'aménagement du territoire adaptée (limiter l'artificialisation des sols, végétalisation). Également, elle souhaite soutenir la biodiversité sur son territoire (par le biais de l'orientation 3 de la priorité 4, l'accompagnement du secteur agricole à des pratiques plus respectueuses) et accompagner ses secteurs économiques pour qu'ils s'adaptent au changement climatique, notamment le tourisme.	L'adaptation au changement climatique est bien intégrée dans ce scénario, néanmoins un point de vigilance peut être mis en avant par l'évaluation environnementale. Ce scénario se repose sur une conservation exacte des capacités de séquestration carbone pour compenser les émissions anticipées. Les estimations sont ainsi exposées aux incertitudes liées aux effets du changement climatique sur celles-ci, ce qui pourrait nuire à l'équilibre anticipé par ce scénario. Plusieurs éléments constituent ainsi des incertitudes sur le maintien des capacités carbonées, tels que la mortalité des arbres, un ralentissement de la croissance du stock bois sur pieds, des incendies, des épidémies, l'artificialisation des sols etc.
	+++	+
Milieus naturels (Biodiversité, espaces naturels et continuités écologiques)	Les ambitions de préservation de la richesse de la biodiversité et des milieux naturels du territoire ainsi que les actions de végétalisation, généreront des incidences positives sur la thématique. Également, les changements des pratiques dans plusieurs secteurs d'activités (agriculture et tourisme) permettront de réduire l'impact de ces activités sur les milieux naturels, générant de surcroît des incidences positives sur la thématique.	L'évaluation environnementale stratégique met en avant de légers points de vigilance concernant cette thématique. En effet, bien que la pression foncière soit grandement réduite par la stratégie, celle-ci reste positive et représente une possible menace aux milieux naturels. De même, le développement de certaines filières d'ENR (bois-énergie et hydroélectricité) pourrait avoir des impacts négatifs sur les milieux naturels, par un possible effet rebond sur la ressource en bois et une perturbation légère des continuités écologiques des cours d'eau due à l'hydroélectricité. Le développement du photovoltaïque et du solaire thermique auront, de plus, des incidences indirectes sur des milieux naturels extérieurs à la CCPMB en raison des modes d'acquisition des ressources nécessaires à leur production.

La santé et la qualité de vie des habitants	+++	+
	Ce scénario prévoit tout d'abord une amélioration notable de la qualité de l'air, liée à la sobriété et à l'efficacité énergétique, mais également au développement des énergies renouvelables. Également, la désimperméabilisation des sols et les actions de végétalisation permettront d'améliorer le cadre de vie mais également de préserver efficacement les habitants face au changement climatique (fortes chaleurs par exemple et réduction du risque d'inondation). Les actions de rénovation prenant en compte le confort d'été vont renforcer ces bénéfices. La réduction du trafic routier, le changement de pratique agricole, l'augmentation des mobilités actives sont autant de facteurs qui participeront également à l'amélioration de la qualité de vie et de la santé de la population.	Un point de vigilance est soulevé par l'évaluation environnementale stratégique quant aux ambitions de végétalisation. La végétalisation peut être responsable de la prolifération d'espèces invasives ou porteuses de maladies vectorielles. Les actions de végétalisation devront s'accompagner de mesures permettant de limiter ou d'éviter ces risques. De même, certaines espèces végétales peuvent faciliter le développement d'allergies, cela doit être pris en compte. L'analyse environnementale met un point de vigilance lié à la qualité de l'air en lien avec le développement du bois énergie. Par ailleurs, l'ambition en termes de développement des ENR risque d'affecter le cadre de vie et les paysages du territoire. Notamment au vu de l'importance du solaire photovoltaïque dans l'augmentation de la production des énergies renouvelables.
Activités humaines (gestion des déchets, tourisme, agriculture ...)	+++	+
	Le scénario stratégique ambitionne le développement d'une économie bas-carbone pour assurer une croissance sobre mais durable au territoire. Ces ambitions auront des incidences positives sur les activités humaines puisque l'objectif affiché est une croissance économique « respectueuse ». Le fort développement des énergies renouvelables devrait permettre au territoire d'être exportateur d'énergie, ce qui renforce sa résilience. Les adaptations des activités humaines (tourisme, agriculture et gestion des déchets) devraient renforcer la résilience de celles-ci et ainsi améliorer la résilience générale du territoire.	L'analyse environnementale met en avant un point de vigilance avec le développement important des énergies renouvelables et les ambitions de rénovation importantes. En effet, la gestion des déchets en lien avec l'obsolescence des matériaux et des machines, et le volume de déchets BTP généré, pourrait engendrer une charge plus importante pour les secteurs de gestion, recyclage et de traitement des déchets. Néanmoins, le territoire a élaboré un PLPDMA qui permet de travailler sur la question des déchets (ressourcerie, objectifs de réduction à la production de déchets, gestion des biodéchets sur le secteur touristique ...).
	+++	+

La ressource en eau	Le changement des modes de vie et de consommation, le changement des pratiques agricoles (diminution des besoins en irrigation), la maîtrise de l'artificialisation, les actions de végétalisation et de désimperméabilisation ... vont permettre de diminuer les consommations d'eau sur le territoire et également favoriser le cycle de l'eau, ce qui aura un impact très positif sur la gestion et la pérennité de la ressource dans un contexte de changement climatique. La meilleure sauvegarde des milieux naturels contribuera de plus à préserver la ressource et limiter les dégradations que celle-ci subit.	Même si des efforts sont réalisés pour limiter l'impact du changement climatique, des tensions risquent de persister sur les masses d'eau superficielles ou souterraines, ainsi que des conflits d'usage, particulièrement en période de sécheresse. La dégradation des glaciers entraînera une variabilité hydrométrique à prendre en compte. Un point de vigilance subsiste même si ce scénario est très bénéfique concernant la gestion de l'eau.
Les risques naturels et technologiques	+++	++
	Ce scénario prévoit d'intégrer la gestion des risques et de les réguler à travers les politiques publiques et le développement des technologies. Les incidences sont très positives concernant la gestion des risques. La réduction de l'impact des activités humaines sur l'environnement, la désimperméabilisation et la végétalisation, le développement de l'agroforesterie, la mise en place d'un PPR feux de forêt sont autant de facteurs réduisant les risques et améliorant la résilience des milieux à ceux-ci.	Dans ce scénario, l'évaluation environnementale met en lumière un point de vigilance concernant la possible artificialisation entraînée par le changement des pratiques de mobilité et le développement des EnR qui pourraient accroître le risque d'inondation. Le changement des pratiques de mobilité, par les aménagements requis (ligne de fret ferroviaire, plateforme de logistique, infrastructures cyclables et/ou piétonnes...), pourrait avoir un impact sur l'imperméabilisation de nouveaux sols et donc un accroissement du risque inondation. Le développement du bois-énergie pourrait impliquer un possible effet rebond sur la ressource, ce qui pourrait accroître la pression sur celle-ci. La possible réduction des surfaces forestières entraînée nuirait alors aux capacités d'infiltration des sols et donc au risque d'inondation. Le développement des EnR pourrait aussi impliquer l'artificialisation de nouvelles surfaces (notamment dans le cas d'un développement du solaire PV au sol). La fonte des glaciers locaux et les conséquences hydrométriques de celle-ci renforceraient par ailleurs le risque d'inondation sur le territoire.

L'ensemble des thématiques d'analyse présentent ainsi des incidences positives du scénario voulu par la CCPMB. Des points de vigilance sont néanmoins soulevés. Etant donné les orientations et les objectifs fixés par la stratégie, ces points de vigilance restent assez marginaux et sont plus des points d'attention à garder en tête afin d'éviter de réelles conséquences négatives. **La conclusion est que la stratégie adoptée est en adéquation avec les enjeux soulevés par l'évaluation environnementale.**

De plus, le comparatif entre la stratégie adoptée et les scénarios étudiés permet de soulever plusieurs éléments. Concernant la thématique climat, la stratégie s'inscrit dans une dynamique croisant les leviers des scénarios S1 et S3, ce qui permet d'avoir de fortes incidences positives, la rapprochant ainsi du S1 sur ce point. Concernant les milieux naturels, la stratégie choisie s'insère là encore dans une dynamique proche de celle du S1, en mettant en œuvre une stratégie de protection des milieux naturels et une adaptation des pratiques agricoles, forestières et touristiques permettant de réduire la pression sur ces milieux. Hormis les légers points de vigilance soulignés par l'évaluation, la stratégie s'inscrit dans une direction très favorable à la santé et la qualité de vie des habitants, allant jusqu'à dépasser les incidences prévisibles des deux scénarios. Il en est de même concernant l'impact sur les activités humaines. Concernant la ressource en eau, la stratégie adopte une posture similaire à celle du S1, ce qui permet de fortes incidences positives. Enfin, l'amélioration de la résilience des milieux, les changements de pratiques ainsi qu'une stratégie d'atténuation et de gestion des risques proactives permettent à la stratégie adoptée d'avoir de fortes incidences positives en mobilisant des leviers la rapprochant du scénario S1. Ainsi, la stratégie de la CCPMB est très favorable sur les thématiques de l'EES et se montre ambitieuse et engageante.

7. Analyse environnementale du PCAET

La présente analyse des incidences environnementales prévisibles du PCAET croise les six thématiques choisies et inspirées de l'État Initial de l'Environnement avec les fiches-actions. Elle reprend les incidences positives, négatives ou neutres, et les points de vigilance pour chaque thématique ; les effets cumulés, en prenant en considération les actions mises en œuvre pouvant avoir l'impact le plus significatif sur l'environnement (effet notable), que ce soit de manière négative ou positive (cf. tableaux ci-après).

À partir de cette première analyse, les actions présentant les principaux enjeux ont été évaluées en prenant en considération les impacts directs et indirects.

Actions	Atténuation et adaptation au CC	Milieux naturels	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Ressource en eau	Risques naturel et technologiques	Incidences positives prévisibles	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
Priorité 0 : Les 3 axes stratégiques										
Animer et coordonner la transition	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	*Soutien aux actions, suivi et animation du PCAET à l'échelle communale ce qui aura une incidence positive sur toutes les actions (et donc toutes les thématiques) *L'identification de priorités communales et d'un plan d'action communal embrassera et renforcera les actions du PCAET → Les incidences sont positives, à tendance indirecte et continues dans le temps	Néant en première approche	Néant en première approche	

Actions	Atténuation et adaptation au CC	Milieux naturels	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Ressource en eau	Risques naturel et technologiques	Incidences positives prévisibles	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
Eduquer, sensibiliser et accompagner l'émergence des projets portés par les entreprises et les habitants	Positive	Point de vigilance	Positive	Positive	Point de vigilance	Point de vigilance	*Les actions de sensibilisation et d'animation permettront de renforcer l'acceptabilité, le soutien et la portée des actions du PCAET, ce qui aura une incidence positive sur les thématiques touchées par celles-ci *Le soutien méthodologique et/ou financier permettra de faciliter la transition des activités économiques locales ainsi que leur adaptation *Il en est de même pour la création d'un label local, le lancement d'un AMI ou AAP qui viendront stimuler l'activité économique locale → Malgré les points de vigilance qui alertent sur des dérives potentielles mais évitables, les incidences sont positives et pourront être directes et indirectes sur toute la durée du PCAET	*Vigilance sur les conditions d'attribution du soutien financier et veiller à l'évaluation de celui-ci afin de garantir des réalisations ambitieuses *Vigilance sur le risque de greenwashing	*Développer un dispositif d'évaluation du soutien financier qui s'assure que ce soutien sert à des réalisations ambitieuses de transition	
Communiquer et faire rayonner la transition sur le territoire	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	*La communication partagée ainsi que les rencontres entre territoires et le partage de bonnes pratiques permettront de renforcer l'élan des initiatives ainsi que les incidences positives des actions entreprises → Les incidences sont positives, à tendance indirecte et continues dans le temps	Néant en première approche	Néant en première approche	

Actions	Atténuation et adaptation au CC	Milieux naturels	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Ressource en eau	Risques naturel et technologiques	Incidences positives prévisibles	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
Priorité 1 : Rénover les bâtiments										
Accélérer la rénovation énergétique du parc privé	Positive	Point de vigilance	Positive	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	*Diminution des consommations énergétiques *Amélioration du confort thermique en hiver et été *Amélioration de la résilience aux vagues de chaleur et canicules *Amélioration de la qualité de l'air intérieur (VMC) *Réduction des émissions de GES *Favorise les matériaux biosourcés *Réduit la précarité énergétique *Dynamise la filière de rénovation énergétique locale (potentiellement des filières de matériaux biosourcés) *La rénovation rendra plus attractifs les logements existants, ce qui pourrait diminuer la demande d'artificialisation des sols pour construire de nouveaux logements → Des points de vigilance sont soulignés, mais une amélioration globale notable est attendue. Les incidences positives compensent largement les risques. Elles sont directes et continues dans le temps principalement.	*Être vigilant sur l'origine des matériaux utilisés pour les travaux, lorsque cela est possible *L'élimination des déchets de rénovations doit être intégrée *Les rénovations des bâtiments anciens peuvent avoir une incidence sur les espèces nichantes habitant dans les combes et anfractuosités de ces bâtiments	*Lors des campagnes de sensibilisation, sensibiliser à l'utilisation de matériaux biosourcés à forte efficacité énergétique (si possible locaux) *Favoriser les réseaux de chaleur lors des rénovations si possible *Favoriser les rénovations au critère BBC *La qualification RGE des acteurs est à privilégier	*Nombre de logements rénovés utilisant des matériaux biosourcés *Nombre de rénovations au critère BBC

Actions	Atténuation et adaptation au CC	Milieux naturels	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Ressource en eau	Risques naturel et technologiques	Incidences positives prévisibles	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
Maintenir les dispositifs d'aides au changement de systèmes de chauffage pour les particuliers et entreprises	Positive	Point de vigilance	Positive	Point de vigilance	Positive	Neutre	*Diminution des consommations énergétiques *Réduction des émissions de GES et de particules fines d'origine énergétique *Amélioration de la qualité de l'air intérieur *Réduit la dépendance aux énergies fossiles *Favorise les énergies renouvelables *Relayer la campagne du PPA permettra d'inciter au changement de systèmes de chauffage ainsi qu'à de bonnes pratiques ce qui aura des incidences positives *La simplification et l'harmonisation des aides aux entreprises faciliteront les démarches, leur accès et la communication sur celles-ci, ce qui implique une baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES d'origine énergétique *Améliore la maîtrise de l'énergie des entreprises → Des points de vigilance sont soulignés, mais une amélioration globale notable est attendue. Les incidences positives compensent largement les risques. Elles sont directes et indirectes, et continuent dans le temps principalement.	*Point de vigilance concernant le passage au gaz, celui-ci devrait idéalement être substitué (à minima soutenu) par des EnR à terme *Point de vigilance sur la gestion des déchets issus des anciens systèmes de chauffage *Point de vigilance sur l'impact sur la filière locale de bois-énergie	*Favoriser le recyclage (si possible en upcycling) des composants des anciens systèmes de chauffage *Prioriser l'aide aux entreprises les plus consommatrices d'énergie et/ou les plus émettrices de GES *Favoriser ou conditionner l'aide à des rénovations ambitieuses (BBC, etc.)	

Actions	Atténuation et adaptation au CC	Milieux naturels	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Ressource en eau	Risques naturel et technologiques	Incidences positives prévisibles	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
Viser l'exemplarité pour la performance des bâtiments publics communautaires et communaux	Positive	Positive	Positive	Point de vigilance	Point de vigilance	Neutre	*Réduction des consommations énergétiques *Réduction des émissions de GES énergétiques *Favorise la sobriété et l'efficacité *Favorise des bonnes pratiques / éco-gestes auprès des employés et des élus qui pourraient se répercuter sur leur quotidien *Meilleur pilotage des dépenses énergétiques *Favorise la rénovation énergétique dans la planification urbaine *Favoriser le développement des filières de rénovations *Favorise l'utilisation de matériaux biosourcés, les OAP, "bâtiments performants" etc. → Des points de vigilance sont soulignés en lien avec les déchets générés par les travaux. Ils sont donc ponctuels et les incidences positives compensent largement les risques. Les incidences positives sont directes et indirectes, et ont des effets continus dans le temps.	*Vigilance sur la gestion des déchets issus des chantiers de rénovations	*Prioriser le développement des réseaux de chaleurs si possible *Favoriser des rénovations ambitieuses dans la planification *Favoriser si possible l'utilisation de matériaux biosourcés locaux *Intégrer des critères environnementaux dans la commande publique	

Actions	Atténuation et adaptation au CC	Milieux naturels	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Ressource en eau	Risques naturel et technologiques	Incidences positives prévisibles	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
Priorité 2 : Développer les énergies renouvelables										
Coordonner la dynamique de développement des EnR sur le territoire	Positive	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	*Réduction des dépenses énergétiques *Réduction des consommations énergétiques *Réduction des émissions de GES d'origine énergétique *Réduction des émissions de polluants atmosphériques de sources énergétiques *Réduction de la facture énergétique du territoire *Favorise le développement des EnR *Favorise l'acceptation politique et publique des projets EnR *Favorise la sauvegarde de la ressource en eau au travers de la veille sur l'impact du changement climatique sur celle-ci ➔ Des points de vigilance sont soulignés, mais une amélioration globale notable est attendue. Les incidences positives compensent les risques. Elles sont directes et indirectes, et continuent dans le temps principalement.	*Les actions portées par le SDE pourraient occasionner des dégradations environnementales ponctuelles ou durables et pourraient affecter le cadre de vie *Vigilance quant à la gestion des déchets issus des chantiers *Vigilance sur l'acceptabilité des projets EnR et *Vigilance sur l'intégration de certains projets EnR (solaire au sol, projets d'envergure...) dans les paysages locaux	*Réaliser une étude d'impact sur les milieux naturels, la ressource en eau et les risques naturels pour les projets impliquant un aménagement (réseaux, EnR etc.) *En cas d'impact, mettre en place des mesures E/R/C *S'assurer de l'acceptabilité des projets EnR	

Actions	Atténuation et adaptation au CC	Milieux naturels	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Ressource en eau	Risques naturel et technologiques	Incidences positives prévisibles	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
Etudier la faisabilité d'une aide financière ou technique à l'installation solaire pour les particuliers et entreprises	Positive	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	*Réduit les émissions de GES énergétiques *Réduit les pollutions de l'air de sources énergétiques *Dynamise la filière photovoltaïque locale → Des points de vigilance sont soulignés, mais une amélioration globale notable est attendue. Les incidences positives compensent les risques. Elles sont directes et indirectes, et continuent dans le temps principalement. Les incidences négatives sont principalement ponctuelles.	*Vigilance sur la gestion des déchets issus des chantiers *Vigilance sur les impacts environnementaux des projets EnR soutenus *Vigilance sur la gestion des déchets issus des panneaux photovoltaïques *Vigilance sur l'acceptabilité des possibles projets photovoltaïques au sol et leur intégration dans l'identité paysagère locale	*Favoriser dans l'aide l'utilisation des panneaux photovoltaïques au-delà de leur durée de vie maximale (où leur efficacité est à 100% puis décroît ensuite) *Favoriser les installations photovoltaïques les moins disruptives pour l'identité et le cadre de vie (toitures, friches ...) *Soutenir un travail d'accompagnement au changement portant notamment sur l'acceptabilité et le partage collectif des projets EnR	

Actions	Atténuation et adaptation au CC	Milieux naturels	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Ressource en eau	Risques naturel et technologiques	Incidences positives prévisibles	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
Soutenir la production locale de chaleur et de gaz décarbonés	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	*Facilite la transition vers un mix énergétique plus décarboné *Réduction des émissions de GES de sources énergétiques ainsi que des polluants atmosphériques de source énergétique *Favorise le développement de réseaux de chaleur ce qui permettra de réduire à terme les coûts énergétiques *Favorise le développement des filières associées à la méthanisation (bois-énergie, gestion des déchets etc.) ➔ Des points de vigilance sont soulignés, mais une amélioration globale notable est attendue. Les incidences positives compensent les risques. Elles sont directes et indirectes, et continuent dans le temps principalement.	*Vigilance sur les impacts environnementaux (milieux naturels, eau, risques naturels) des aménagements que pourraient induire l'étude du potentiel de méthanisation *Vigilance sur un possible effet rebond sur la filière du bois énergie (qui pourrait entraîner une surconsommation et un affaiblissement de la capacité de séquestration carbone), même si cela semble peu probable étant donné que le bois énergie est très souvent un sous-produit de bois d'œuvre et qu'une exploitation plus importante peut aussi permettre une meilleure gestion des espaces boisés en intégrant l'adaptation au changement climatique et la protection face aux incendies par exemple *Vigilance sur l'acceptabilité des projets et leur intégration dans l'identité paysagère locale *Vigilance sur la gestion des déchets sur les chantiers que pourraient impliquer l'étude du potentiel de méthanisation	*Réaliser une étude d'impact sur les milieux naturels, la ressource en eau et les risques naturels pour les projets impliquant un aménagement (réseaux, EnR etc.) *En cas d'impact, mettre en place des mesures E/R/C *S'assurer de l'acceptabilité des projets de méthanisation	

Actions	Atténuation et adaptation au CC	Milieux naturels	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Ressource en eau	Risques naturel et technologiques	Incidences positives prévisibles	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
Développer les mobilités actives	Positive	Point de vigilance	Positive	Positive	Point de vigilance	Point de vigilance	*Diminution des consommations énergétiques, émissions de GES énergétique et émissions de polluants atmosphériques (source énergétique) *Développement des mobilités actives *Amélioration de l'état de santé de la population (mobilité active + réduction de certains polluants atmosphériques) *Dynamise les filières associées à l'achat, réparation et entretien des vélos ➔ Des points de vigilance sont soulignés, mais une amélioration globale notable est attendue. Les incidences négatives sont principalement ponctuelles, directes et indirectes.	*Vigilance sur l'impact environnemental (milieux naturels, eau et risques naturels notamment inondation) des projets d'aménagements portés par le SDC *Vigilance sur l'intégration paysagère des aménagements cyclables	*Intégrer des études d'impact lors de l'élaboration des projets d'aménagements *Éviter, dans la mesure du possible, l'imperméabilisation des sols en privilégiant des pistes cyclables en sable stabilisé ou en stabilisé renforcé aux liants hydrauliques, par exemple *Si un impact est identifié, alors R/C *Associer les directions pour apporter un regard sur l'impact des aménagements sur la biodiversité, les habitats naturels *Favoriser les plus précaires et dépendants de la voiture dans le cadre du Fonds Air Vélo	
Poursuivre le développement des services de transport en commun	Positive	Point de vigilance	Positive	Point de vigilance	Point de vigilance	Neutre	*Favorise le déplacement en transport en commun et donc des réductions dans les émissions de GES et de polluants atmosphériques de sources énergétiques *La structuration intercommunale des navettes permettrait d'améliorer le cadre de vie et de mieux optimiser les lignes des navettes. *Le diagnostic des besoins de mobilité permettra de renforcer l'offre et donc le report modal vers les transports en commun, et les incidences positives de ceux-ci	*Vigilance sur les impacts environnementaux causés par l'extraction des ressources, la production, la livraison et notamment de la fin de vie des navettes	*Favoriser les véhicules de transport à la demande de sorte à ce qu'ils soient le moins polluants tout en étant adaptés aux caractéristiques du territoire	

Actions	Atténuation et adaptation au CC	Milieux naturels	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Ressource en eau	Risques naturel et technologiques	Incidences positives prévisibles	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
							→ Une amélioration globale est attendue. Les incidences positives sont principalement continues dans le temps, directes et indirectes.			
Rationaliser l'usage de la voiture individuelle avec des véhicules mieux remplis et moins polluants	Positive	Neutre	Positive	Positive	Neutre	Neutre	*L'optimisation des trajets en voiture (nombre de passagers, véhicule utilisé) ainsi que l'électrification de ceux-ci permettra de réduire grandement les émissions de GES et les polluants atmosphériques énergétiques (et, à moindre mesure, les particules fines au vu de la moindre quantité de voitures usant leurs pneus) *Favorise la sobriété dans les déplacements *Le développement de l'autostop/autopartage et du covoiturage renforceront la qualité de vie par le renforcement du sentiment d'appartenance locale et contribueront à réduire les émissions de GES et la pollution atmosphérique (de source énergétique et non énergétique) *Le soutien aux PDE renforcera les bénéfices ci-dessus *Réduction du poids financier des transports pour les particuliers, ce qui pourrait se répercuter positivement sur leurs achats locaux	Néant en première approche	Néant en première approche	

[illegible]

Préserver la quantité et la qualité des ressources en eau	Positive	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	Positive	Positive	*Réduction des émissions de polluants vers la ressource en eau, ce qui améliorera sa qualité, sa résilience et limitera l'impact négatif de ces polluants sur les milieux naturels *Sensibilisation et formation des particuliers et professionnels à de meilleures pratiques et comportements pour limiter la dégradation de la qualité des eaux *L'implication des citoyens au sein de projets citoyens ou participatifs renforcera le travail de sensibilisation et renforcera le tissu social local *Le recueil de données facilitera le pilotage des démarches de réduction des polluants de la ressource en eau *Le renforcement de la coordination entre syndicats ainsi qu'entre communes va permettre de renforcer les incidences positives des actions menées sur la ressource en eau *La promotion de l'infiltration pluviale et la désimperméabilisation des sols permettront de réduire le risque inondation *Les actions de végétalisation pourront contribuer à la séquestration carbone *Le soutien financier ou technique aux entreprises pour réduire leurs émissions polluantes va soutenir les activités locales dans une dynamique de transition *Réduction de la pression quantitative sur la ressource en eau par tous les acteurs	*Vigilance sur la gestion des déchets des chantiers (rénovation des steps, désimperméabilisation et végétalisation) *Vigilance sur le choix des espèces lors de la végétalisation (vis-à-vis des risques d'allergies, intégration paysagère, flore locale etc.) *Vigilance sur les études d'impact (potentielles) réalisées par les entreprises dans le cadre de leurs aménagements de réduction de consommation d'eau	*L'aide aux professionnels doit comporter une étude d'impacts vis-à-vis des aménagements nécessaires à la réduction de leurs pollutions. S'il y a un impact environnemental, alors mesure R/C *Pour les actions de végétalisation, favoriser des espèces locales et peu allergènes (possiblement utiliser l'outil SESAM) *Prendre en compte les pics de pollutions qui peuvent être engendrés par le tourisme *Prioriser l'aide aux entreprises les plus consommatrices en eau *Prioriser l'aide aux particuliers en situation de précarité	
---	----------	--------------------	--------------------	----------	----------	----------	--	---	--	--

Actions	Atténuation et adaptation au CC	Milieux naturels	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Ressource en eau	Risques naturel et technologiques	Incidences positives prévisibles	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
							*Sensibilisation et formation aux écogestes et à la sobriété de consommation de l'eau *Le soutien à l'achat de matériel permettant des économies d'eau favorise la réduction de la pression quantitative sur la ressource et soutiendra les entreprises dans leur transition écologique *Partage de l'eau réalisé à l'échelle intercommunale renforçant l'efficacité de son utilisation *La réduction de la pression quantitative sur la ressource en eau permet de renforcer la résilience des milieux naturels → En dépit de quelques points de vigilance, une amélioration globale nette est prévue. Les incidences sont continues dans le temps, directes et indirectes			
Réduire les pressions sur les milieux naturels	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	*Impact positif sur la biodiversité *Réduction de la dissémination d'espèces exotiques envahissantes *Stimule la filière de gestion des déchets (associée aux déblais contaminés par des EEE) *Favorise la connaissance des milieux naturels locaux et la préservation des corridors écologiques *Favorise la prise en compte des TVB, trame noire et zones humides	Néant en première approche	Néant en première approche	

Actions	Atténuation et adaptation au CC	Milieux naturels	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Ressource en eau	Risques naturel et technologiques	Incidences positives prévisibles	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
							dans les documents de planification (SCOT, PLU etc.) *Sensibilisation des professionnels et des communes aux EEE *Renforce l'identité paysagère locale en privilégiant les espèces locales *Valorise et renforce les services écosystémiques ainsi que la séquestration carbone *Augmente la résilience du territoire *Impact positif sur les activités humaines, notamment celles de plein air *La meilleure résilience du territoire favorise sa résilience face aux risques naturels → Les incidences sont positives et sont directes, indirectes et continues.			
Priorité 5 : S'adapter au changement climatique										
Assurer la résilience des forêts : lutter contre les risques de dépérissement et de feux de forêt	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	Positive	Point de vigilance	Positive	*Favorise l'adaptation au changement climatique (par la charte forestière) *Améliore la résilience des milieux naturels *Favorise la préservation des fonctions écologiques, économiques et écosystémiques des forêts *Améliore la gestion du risque de feux de forêt, limite les conflits d'usage et valorise la ressource en bois	*L'exploitation forestière ne doit pas nuire à la biodiversité et aux continuités écologiques *Cette exploitation ne doit pas nuire à la pérennité de la ressource, la surexploitation est à proscrire car celle-ci entre en contradiction avec l'adaptation au changement climatique *L'exploitation forestière ne doit pas entraîner de changement d'affectation des sols pour ne pas	*Favoriser les exploitations forestières respectueuses de l'environnement *Étudier les impacts de l'exploitation forestière sur la biodiversité locale	*Consommation d'espaces boisés (habitats, diversité, puits de carbone)

Actions	Atténuation et adaptation au CC	Milieux naturels	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Ressource en eau	Risques naturel et technologiques	Incidences positives prévisibles	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
							*Favorise l'emploi dans la filière bois énergie et bois d'œuvre *Favorise le développement des filières locales dépendant du bois ➔ Malgré les points de vigilance soulignés, une amélioration globale est anticipée. Les incidences positives compensent les risques. Les incidences sont essentiellement continues, directes et indirectes.	nuire aux capacités de séquestration des sols *L'exploitation forestière (notamment la surexploitation) pourrait nuire à l'infiltration des eaux		
Préserver et adapter les filières agricoles du territoire	Positive	Point de vigilance	Positive	Positive	Point de vigilance	Positive	*Favorise le maintien d'une activité pastorale locale, ce qui contribue à l'identité paysagère, la biodiversité et le maintien des milieux naturels, ainsi qu'à l'adaptation au changement climatique *Favorise la diversification de l'agriculture locale (ce qui favorise la biodiversité et la résistance des milieux et de l'activité), ainsi que les circuits courts (ce qui constitue de l'atténuation au changement climatique ainsi qu'un soutien à l'agriculture locale) *Favorise le maintien de la flore locale *Favorise le maintien du patrimoine local grâce aux labellisations (AOP, IGP...) *Favorise la conciliation des usages et la coopération des acteurs	*Le soutien à l'activité agricole et au changement de pratique ne doit pas entraîner de dégradation des sols et de surconsommation d'eau qui pourrait nuire aux milieux naturels et à la biodiversité	*Dans le cadre de l'évaluation du potentiel de diversification de l'agriculture locale lié au PAT, favoriser si possible une agriculture bio de saison *Valoriser dans les actions de sensibilisation et de formation les bienfaits de santé et de santé environnementale des nouvelles pratiques agricoles *Favoriser des cultures ou des pratiques agricoles peu consommatrices d'eau *Soutien financier aux activités pastorales les moins consommatrices en eau (pratiques ou taille du cheptel)	

Actions	Atténuation et adaptation au CC	Milieux naturels	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Ressource en eau	Risques naturel et technologiques	Incidences positives prévisibles	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
							*Accompagne au changement vers des pratiques agricoles plus vertueuses *Soutient les activités de tourisme de plein air par l'amélioration des paysages et de l'identité paysagère locale, et la revalorisation des friches agricoles *La revalorisation de certaines parcelles permettra de contribuer à la réduction des risques naturels (inondation notamment) *L'intégration dans les documents d'urbanisme renforcera les effets positifs attendus *Le soutien à la stratégie pastorale pourrait faciliter une gestion coordonnée de la ressource en eau et une optimisation des usages, ainsi qu'un soutien aux activités humaines (plein air et agricole) ➔ Malgré les points de vigilance soulignés, une amélioration globale est prévue. Les incidences positives compensent les risques. Les incidences sont essentiellement continues et indirectes.			
Adapter les filières économiques du territoire (tourisme & autres filières)	Positive	Point de vigilance	Neutre	Positive	Point de vigilance	Point de vigilance	*Favorise la diversification des pratiques touristiques locales et améliore la résilience de la filière	*Vigilance quant aux possibles effets rebonds sur l'environnement du développement de nouvelles	Néant en première approche	

Actions	Atténuation et adaptation au CC	Milieux naturels	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Ressource en eau	Risques naturel et technologiques	Incidences positives prévisibles	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
économiques locales)							face au changement climatique (adaptation) *L'état des lieux permettra de piloter des actions pour soutenir les filières en tensions dans une logique d'adaptation ➔ Malgré quelques points de vigilance, les incidences positives dépassent les risques. Celles-ci sont indirectes et continues, tandis que les risques sont directs et indirects, ainsi que ponctuels et continus.	activités de tourisme, notamment tourisme de plein air ou de nature *Vigilance quant aux impacts environnementaux des possibles aménagements touristiques *Vigilance quant à la gestion des déchets de chantier de ces possibles aménagements		
Priorité 6 : Gérer les risques et protéger la population										
Améliorer la gestion de crise et la protection des personnes vulnérables, notamment en cas de fortes chaleurs	Positive	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	Positive	Positive	* L'élaboration du PICS permettra d'améliorer la gestion des risques naturels ainsi que d'améliorer le cadre de vie des personnes en situations de vulnérabilités (par une meilleure prise en charge en cas de risque) *Réduit les phénomènes de chaleur urbaine (intensité)	*Vigilance quant au choix des espèces pour la végétalisation (fixe ou mobile) *Vigilance quant à la gestion des déchets des chantiers	*Favoriser les espèces locales et peu allergènes dans les actions de végétalisation (possiblement utiliser l'outil SESAM)	

Actions	Atténuation et adaptation au CC	Milieux naturels	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Ressource en eau	Risques naturel et technologiques	Incidences positives prévisibles	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
							*Participe à la désimperméabilisation et à la végétalisation (ce qui réduit le risque d'inondation, améliore la qualité de l'air, améliore le cadre de vie) *Limite l'impact négatif des épisodes de fortes chaleurs sur la santé des habitants *La désimperméabilisation devrait permettre de réduire les émissions de polluants dans les nappes par le biais des eaux pluviales *Favorise le confort d'été des habitants * Préviens les facteurs de risque en période de forte chaleur (isolement) *Meilleure connaissance des îlots de fraîcheur ➔ Malgré quelques points de vigilance, une amélioration globale est anticipée. Les incidences sont principalement continues et indirectes.			

Actions	Atténuation et adaptation au CC	Milieux naturels	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Ressource en eau	Risques naturel et technologiques	Incidences positives prévisibles	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
Maintenir les actions territoriales en matière de préservation de la qualité de l'air	Positive	Neutre	Positive	Positive	Neutre	Positive	* Le soutien aux dispositifs existants (Fonds Air bois EnR, Ma primeRénov', CEE) ainsi que les actions de sensibilisation et d'informations (grand public et professionnels) permettra de réduire les émissions de polluants atmosphériques (d'origine énergétique et non énergétique), ce qui améliorera la qualité de l'air, le cadre de vie et l'état de santé de la population *L'institut écocitoyen permettra de renforcer ces actions et l'acceptabilité de celles-ci. *L'étude Alti'Air permettra de mieux piloter l'évolution de la pollution de l'air et ainsi la limiter *Le soutien à l'institut Ecocitoyen de la vallée de l'Arve permettra de renforcer les actions du PCAET et l'acceptabilité de celle-ci, notamment concernant les actions avec une incidence positive sur la santé et l'environnement. Cela permettra aussi de mieux piloter les actions de la collectivité. ➔ Les incidences sont positives et sont principalement continues et indirectes.	Néant en première approche	Néant en première approche	

a) Les impacts positifs des actions sur les thématiques du PCAET et l'environnement

L'ensemble des actions du PCAET ont des incidences positives sur les thématiques de l'état initial de l'environnement, même si certaines présentent des points de vigilance. Ces points de vigilance ne sont pas synonymes d'externalités négatives. Ils sont là pour présenter et alerter sur les failles éventuelles de certaines actions.

A titre d'exemple, les actions de la priorité 2 « Développer les énergies renouvelables » présentent des points de vigilance sur 5 des 6 thématiques sur les 3 actions qui la composent. Néanmoins, ces actions auront globalement des incidences positives sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, ainsi que la santé et la qualité de vie grâce au développement des ENR et aux bénéfices que cela induit.

Sur l'ensemble du plan d'actions, il y a 3 actions qui ne présentent que des incidences positives sur les 6 thématiques identifiées. Ces actions sont :

- ∞ Priorité #0 « Les 3 axes stratégiques » - « Animer et coordonner la transition » ;
- ∞ Priorité #0 « Les 3 axes stratégiques » - « Communiquer, faire rayonner la transition sur le territoire » ;
- ∞ Priorité #4 « Préserver et gérer nos ressources » - Orientation 3 « Lutter contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes (végétales et animales) » - action « Réduire les pressions sur les milieux naturels ».

Également, les thématiques de l'atténuation au changement climatique et de la santé et qualité de vie des habitants sont celles qui comptabilisent le plus d'incidences positives.

↳ Atténuation au changement climatique

18 actions sur les 20 que totalisent le plan d'actions du PCAET de la CCPMB présentent uniquement des incidences positives sur cette thématique. Les incidences positives qui concernent l'atténuation au changement climatique passent par un ensemble d'actions permettant de **massifier la rénovation** du bâti, soutenir **le report modal** vers des mobilités douces ou actives, de **développer les énergies renouvelables et de récupération**, de sensibiliser et former à des **pratiques plus sobres**, d'engager les acteurs économiques dans des actions **d'efficacité énergétique** et de **changement de pratiques**... Les incidences positives concernant l'adaptation au changement climatique proviennent principalement d'actions d'**aménagement** (désimperméabilisation, végétalisation), aux **changements des pratiques** de plusieurs secteurs économiques (agricole, tourisme...), ainsi qu'au **renforcement des milieux naturels** ainsi leur résilience et leur robustesse.

↳ Milieux naturels

4 actions présentent uniquement des incidences positives sur cette thématique. Les incidences positives sur les milieux naturels passent principalement par les actions de la Priorité #4 « Préserver et gérer nos ressources » qui vont réduire les pressions anthropiques sur l'environnement (polluants, prélèvements...) à savoir :

- ∞ « Préserver la quantité et la qualité des ressources en eau » ;
- ∞ « Préserver et adapter les filières agricoles du territoire » ;
- ∞ « Réduire les pressions sur les milieux naturels ».

Santé et qualité de vie

15 actions présentent uniquement des incidences positives sur cette thématique. Les incidences positives sur la qualité de vie et la santé passent principalement par :

- ∞ L'amélioration de la qualité de l'air, c'est le cas pour l'action « Maintenir les actions territoriales en matière de préservation de la qualité de l'air » ainsi que les actions de la priorité #3 « Transports et mobilité » ;
- ∞ L'amélioration des conditions de vie sur le territoire, c'est le cas pour les actions visant à adapter les zones urbaines au changement climatique (Priorité #6 « Gérer les risques et protéger la population ») notamment ;
- ∞ L'amélioration de la qualité du bâti (Priorité #1 « Rénover les bâtiments ») qui inclut des rénovations importantes ainsi que des changements dans les pratiques de chauffage, ce qui contribue à améliorer le confort ainsi que réduire certains polluants atmosphériques. De plus, il y a notamment un travail avec les ménages en situation de précarité énergétique, ce qui renforce leur qualité de vie.

Activités humaines

14 actions présentent uniquement des incidences positives sur cette thématique. Les incidences positives sur les activités humaines passent principalement par le **soutien à certaines filières** (rénovation, énergies renouvelables) ainsi qu'au **soutien aux changements de pratiques** de certains secteurs (agricole, tourisme...). Les actions de la priorité #5 « S'adapter au changement climatique » ainsi que les actions de la priorité #4 « Préserver les ressources et la biodiversité » et l'action « Éduquer, sensibiliser et accompagner l'émergence des projets portés par les entreprises et les habitants » ont notamment de fortes incidences positives sur la thématique.

Ressource en eau

6 actions présentent uniquement des incidences positives sur cette thématique. Celles-ci passent principalement par :

- ∞ La réduction des pressions exercées sur la ressource, c'est le cas avec les actions « Préserver la quantité et la qualité des ressources en eau » ainsi que « Préserver et adapter les filières agricoles du territoire » ;
- ∞ La sensibilisation et l'apprentissage d'une consommation sobre, comme c'est le cas avec l'action « Animer et coordonner la transition » ;
- ∞ Les aménagements de désimperméabilisation et végétalisation, qui permettent de faciliter le passage des eaux pluviales et de réduire les polluants que celles-ci captent en surface. L'action « Améliorer la gestion de crise et la protection des personnes vulnérables, notamment en cas de fortes chaleurs » est notamment celle qui permet ces aménagements.

Risques naturels et technologiques :

9 actions présentent uniquement des incidences positives sur cette thématique. Celles-ci opèrent notamment au travers :

- ∞ Des opérations de désimperméabilisation, végétalisation (« Améliorer la gestion de crise et la protection des personnes vulnérables, notamment en cas de fortes chaleurs » et « Préserver et adapter les filières agricoles du territoire ») ;

- ∞ Une meilleure gestion des milieux agricoles et naturels qui permettent de réduire les risques incendies et inondation (« Assurer la résilience des forêts : lutter contre les risques de dépérissement et de feux de forêt »).

b) Les impacts négatifs et les points de vigilance ciblés sur quelques thématiques

→ Les impacts négatifs (impacts qui ne peuvent être évités) :

Il n'y a aucun impact négatif au sein du plan d'actions du PCAET de la CCPMB.

→ Les points de vigilance (un impact potentiellement négatif, à anticiper par des mesures éviter/réduire) :

↳ L'atténuation et l'adaptation au changement climatique (2 actions)

Un point de vigilance de faible risque est souligné par l'évaluation environnementale stratégique en ce qui concerne la possible surexploitation forestière qui pourrait réduire les capacités de séquestration carbone du territoire. Cela concerne l'action « Assurer la résilience des forêts : lutter contre les risques de dépérissement et de feux de forêt ». Également, un second point de vigilance de faible risque est souligné par l'action « Soutenir la production locale de chaleur et de gaz décarbonés » en raison du possible effet rebond que pourrait causer la valorisation du bois-énergie. Étant donné l'état des forêts (monospèces d'écépices, fortement touchés par le scolyte, forêts peu ou pas accessibles, croissance annuelle des forêts ...), l'avènement des points de vigilance cités paraît donc peu probable.

↳ Les milieux naturels (14 actions)

Les points de vigilance qui portent sur cette thématique sont de 2 types :

- ∞ **Les actions nécessitant des aménagements** : Des actions comme celles portées notamment par les priorités #2 et #6 « Développer les énergies renouvelables », « S'adapter au changement climatique pour préserver la santé, la sécurité et la qualité de vie des habitants et des habitantes » présentent ce type de point de vigilance. Les aménagements nécessaires à la désimperméabilisation, aux mobilités (action « Développer les mobilités actives ») ainsi qu'au développement des ENR pourraient occasionner des incidences négatives sur la biodiversité, les continuités écologiques et sur les zones de protection ;
- ∞ **Les actions pouvant causer une surexploitation ou une dégradation des ressources naturelles** : Les actions « Soutenir la production locale de chaleur et de gaz décarbonés », « Assurer la résilience des forêts : lutter contre les risques de dépérissement et de feux de forêt », « Préserver et adapter les filières agricoles du territoire » présentent ce type de points de vigilance. Une surexploitation de la ressource forestière, ou une dégradation de la ressource en eau trop importante pourrait causer la destruction d'habitats naturels et des nuisances, et donc nuire gravement à la biodiversité.

↳ Santé et qualité de vie (4 actions)

Les actions qui présentent des points de vigilance sur la thématique de la santé et de la qualité de vie sont de 2 types :

- ∞ **Les actions de végétalisation** : Les actions « Améliorer la gestion de crise et la protection des personnes vulnérables, notamment en cas de fortes chaleurs », « Préserver la quantité et la qualité des ressources en eau » présentent ce type de point de vigilance. Certaines espèces végétales peuvent être particulièrement propices à des réactions allergiques, d'où la présence de ces points de vigilance ;
- ∞ **Les actions de développement des énergies renouvelables impliquant des aménagements** : Les actions « Coordonner la dynamique de développement des EnR sur le territoire » et « Étudier la faisabilité d'une aide financière ou technique à l'installation solaire pour les particuliers et entreprises » présentent ce type de points de vigilance. Les aménagements liés aux énergies renouvelables peuvent entraîner des nuisances visuelles, olfactives ou sonores qui peuvent perturber le cadre de vie des habitants. De plus, ceux-ci peuvent aussi causer une rupture paysagère qui nuit à la cohérence des paysages locaux. Des précautions pour réduire les nuisances, garantir l'intégration dans le paysage et s'assurer de l'acceptabilité des aménagements sont nécessaires.

↳ **Activités humaines (7 actions) :**

Les actions qui présentent des points de vigilance sur la thématique des activités humaines concernent principalement **la gestion des déchets liés aux aménagements**, ainsi des actions telles que celles de la priorité #1 « Rénover les bâtiments », de la priorité #2 « Développer les énergies renouvelables », impliquent des aménagements d'ampleurs variables, donc il faut considérer la gestion de leurs déchets.

↳ **La ressource en eau (12 actions)**

Les actions qui présentent des points de vigilance sur la thématique de la ressource en eau sont de 2 types :

- ∞ **Les actions qui nécessitent des aménagements et des travaux** : Des actions comme celles portées par la priorité #2 « Développer les énergies renouvelables » ainsi que certaines portées par la priorité #1 « Rénover les bâtiments » peuvent nécessiter des aménagements qui pourraient nuire à la ressource. Également, les travaux (et l'exploitation des installations ENR) peuvent générer des pollutions ponctuelles pouvant nuire à la qualité de la ressource en eau ;
- ∞ **Les actions qui requièrent l'exploitation de ressources naturelles** : C'est le cas des actions de l'orientation 2 de la priorité #5 « Accélérer la dynamique territoriale pour améliorer la résilience des forêts et du secteur agricole », ainsi que « Adapter les filières économiques du territoire, et notamment le secteur du tourisme ». Celles-ci pourraient entraîner une surexploitation de la ressource en eau ou une augmentation des polluants vers celle-ci.

↳ **Les risques naturels et technologiques (6 actions)**

Les actions qui présentent des points de vigilance sur cette thématique sont principalement liées aux actions d'aménagement qui pourraient entraîner une **imperméabilisation** de certains sols ou une **aggravation du risque d'inondation**. Ainsi, les actions de la priorité #2 « Développer les énergies renouvelables », l'action « Développer les mobilités actives » et l'action « Adapter les filières économiques du territoire, et notamment le secteur du tourisme », sont des actions pouvant entraîner des aménagements imperméabilisant certains sols ou dégradant l'infiltration des eaux pluviales, augmentant ainsi le risque d'inondation.

8. Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000

a) Etat des lieux

Les informations ci-dessous sont issues des données Natura 2000 de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN). Le territoire possède actuellement 6 sites Natura 2000.

	<u>Site</u>	<u>Type</u>	<u>Superficie</u> <u>(ha)</u>	<u>Fiche</u>	<u>Coordonnées</u>
1	Contamines Montjoie – Miage -Tré la Tête	B (pSIC / SIC / ZSC))	5547	FR8201698	Longitude : 6,74972° Latitude : 45,77917°
2	Aiguilles Rouges	B (pSIC / SIC / ZSC))	9048,7	FR8201699	Longitude : 6,85528° Latitude : 45,98167°
3	Haut Giffre	B (pSIC / SIC / ZSC))	12409	FR8201700	Longitude : 6,82417° Latitude : 46,04028°
4	Haut Giffre	A (ZPS)	18122	FR8212008	Longitude : 6,75611° Latitude : 46,07028°
5	Les Aravis	B (pSIC / SIC / ZSC))	8890,7	FR8201701	Longitude : 6,55111° Latitude : 45,9675°
6	Les Aravis	A (ZPS)	8907	FR8212023	Longitude : 6,55111° Latitude : 45,9675°

(Insérer photos des sites)

Contamines Montjoie-Miage-Très la Tête

Description :

La ZNIEFF "Massif du Mont-Blanc / Contamines-Montjoie" correspond à une vaste zone naturelle d'intérêt écologique située dans la partie française du massif du Mont-Blanc. Elle englobe l'essentiel des espaces d'altitude situés en France, sans coïncider exactement avec l'ensemble du massif. Cette zone recèle de glaciers parmi les plus étendus d'Europe. Le substrat dominant est de type cristallin et correspond à l'affleurement du socle ante-alpin. Ce dernier est soulevé et érodé dans cette partie des Alpes. La couverture sédimentaire décollée et déformée de ce socle métamorphique n'affleure que dans la partie sud de la zone (col du Bonhomme) où l'on peut la considérer comme autochtone. Elle est constituée pour l'essentiel de grès, calcschistes, schistes silico alumineux...

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	3%
N07 : Marais (végétation de ceinture), Bas-Marais, Tourbières	2%
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	15%
N11 : Pelouses alpine et sub-alpine	30%
N17 : Forêts de résineux	15%
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	35%

Qualité et importance :

Forêts, landes, pelouses subalpines et alpines sont bien représentées, de même que la végétation des combes à neige, des moraines, des falaises et des éboulis siliceux. De nombreux lacs et tourbières acides sont à signaler. Des inventaires botaniques ont prouvé la richesse du site : ainsi en 2000, 700 espèces ont été inventoriées, dont 59 rares et/ou protégées. On note un pourcentage élevé d'espèces végétales arctico-alpines : 52 espèces, soit 8% du total. 80 espèces de champignons ont été recensées. Six espèces d'Odonates ont été inventoriées, dont 3 de la liste rouge nationale et 1 de la liste rouge régionale (*Aeshna juncea*). Elles sont notamment observées dans les tourbières de la Rosière. On a noté la présence de deux Apollons protégés et en liste rouge nationale : *Parnassius apollo* (en danger) et *P. phoebus* (vulnérable).

Vulnérabilités :

Les forêts nécessitent une poursuite de la gestion conservatrice appliquée (forêts de protection dont deux ensembles très peu modifiés). Les pelouses dépendantes du pâturage sont en partie gagnées par la lande avec la diminution des exploitations agricoles. Les zones humides (tourbières, bords de lacs) sont surtout perturbées par le piétinement lié à l'intense fréquentation de la zone. De nombreuses habitations sont présentes sur le site et ont des incidences en termes de fréquentation, accès, travaux de réparation... Les véhicules motorisés constituent aussi une forte pression à l'intérieur du site. La vulnérabilité générale du site est néanmoins jugée comme étant fiable.

Aiguilles Rouges

Description :

Ce site comprend l'intégralité du massif des Aiguilles Rouges. D'un point de vue lithologique, on y distingue des gneiss et des granitoïdes (Aiguilles Rouges). Structurellement, cet ensemble lithologique appartient à une seule entité : le socle ante-alpin. Sur ce dernier subsistent quelques reliquats de couverture sédimentaire, ce qui offre une grande diversité des types de sol.

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5%
N07 : Marais (végétation de ceinture), Bas-Marais, Tourbières	2%
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	40%
N11 : Pelouses alpine et sub-alpine	15%
N17 : Forêts de résineux	13%

N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente

Qualité et importance :

Le massif des Aiguilles Rouges, pratiquement dépourvu de glaciers, présente néanmoins de nombreuses formes glaciaires : roches moutonnées, striées, polies, lacs post-glaciaires, épaulements, moraines... La végétation est un vaste ensemble de pelouses, de landes et de forêts à mélèze et arolle, présentant une grande variété de formes. Les lacs pauvres en matière organique et les tourbières acides sont abondants.

Vulnérabilités :

Les forêts nécessitent une gestion conservatrice, ainsi que les pelouses subalpines, dépendantes d'un pâturage raisonné. Tourbières, bords de lacs et zones humides doivent être tenues à l'écart d'un piétinement trop intense. L'alpinisme, l'escalade et la spéléologie constituent des pressions de faible ampleur sur le site.

Haut Giffre

Le site de Haut Giffre est couvert par deux zones Natura 2000 différentes, ci-après va être précisé la zone FR8201700 suivi ensuite de FR8212008.

Description zone FR8201700 :

Le Haut Giffre constitue un vaste massif de haute montagne qui s'étend des Hauts Forts au Désert de Platé. Il correspond à la partie mitoyenne des Aiguilles Rouges et est constitué d'une épaisse couverture sédimentaire essentiellement carbonatée. Le relief très marqué comporte de puissantes falaises de calcaire supportant de grandes étendues fissurées (lapiaz, gouffres, résurgences, réseau souterrain). Le Désert de Platé figure parmi les plus grands lapiaz de l'Arc alpin.

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5%
N07 : Marais (végétation de ceinture), Bas-Marais, Tourbières	5%
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	15%
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5%
N11 : Pelouses alpine et sub-alpine	30%
N16 : Forêts caducifoliées	5%
N17 : Forêts de résineux	20%
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	15%

Qualité et importance zone FR8201700 :

On relève la présence d'une belle hêtraie d'altitude ainsi qu'une végétation des falaises et des éboulis particulièrement bien développée. Les grottes abritent d'importantes colonies de chauves-souris. Les cols sont des lieux privilégiés pour la migration des oiseaux.

Vulnérabilités zone FR8201700 :

Les pâturages du Haut Giffre ont été particulièrement marqués par l'action de l'Homme : l'extension des surfaces exploitées est ici maximale et les conditions anciennes d'exploitation étaient très strictes. Le recul de l'agriculture, quoique atténué ici, modifie les milieux et paysages. L'eau, dans une ambiance karstique, est très importante et le maintien de sa qualité est un objectif premier. Certains habitats doivent leur richesse à une tranquillité qu'il faudra s'efforcer de maintenir (grottes à chiroptères, passages migratoires). Présence de nombreux hameaux : problèmes d'accès, de reconstructions... Les sports de plein air et activités de loisirs et récréatives constituent ici la pression la plus grande sur le site. L'abandon des systèmes pastoraux, les intrusions et perturbations humaines ainsi que le piétinement et la surfréquentation constituent d'autres menaces de moyennes ampleurs.

Description zone FR8212008 :

Le Haut Giffre constitue un vaste massif de haute montagne qui s'étend des Hauts Forts au Désert de Platé. Il est constitué d'une épaisse couverture sédimentaire essentiellement carbonatée. Le relief très marqué comporte de puissantes falaises de calcaire supportant de grandes étendues fissurées (lapiaz, gouffres, résurgences, réseau souterrain). Le Désert de Platé figure ainsi parmi les plus grands lapiaz de l'Arc alpin. Cet ensemble naturel de premier ordre culmine au Buet à près de 3100 m d'altitude. Il regroupe les sommets du Haut Faucigny, placés en tête de la vallée du Giffre et qui se poursuivent au nord par les Dents du Midi. Il jouxte le massif cristallin des Aiguilles Rouges : les deux entités sont jointives, bien qu'elles soient très distinctes du point de vue géologique. Le Haut Giffre se rattache pour sa part aux massifs subalpins, ses plis prolongeant ceux des Bornes de l'autre côté de la vallée de l'Arve. Ce massif est caractérisé par une grande diversité biologique, qui se traduit notamment au niveau du nombre d'espèces d'oiseaux qu'on y rencontre. L'ensemble présente par ailleurs un évident intérêt paysager, avec entre autres les sites classés du Cirque du Fer à Cheval et du Désert de Platé. Cet intérêt est tout autant géologique et géomorphologique (avec notamment le rocher des Fiz et le célèbre Désert de Platé cités à l'inventaire des sites géologiques remarquables de la région Rhône-Alpes), que scientifique compte-tenu de son intérêt en matière de recherche appliquée (karstologie d'altitude, sédimentologie des lacs de montagne...).

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	3%
N07 : Marais (végétation de ceinture), Bas-Marais, Tourbières	2%
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	15%
N09 : Pelouses sèches, Steppes	10%
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5%
N11 : Pelouses alpine et sub-alpine	15%
N16 : Forêts caducifoliées	5%
N17 : Forêts de résineux	30%
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	15%

Qualité et importance zone FR8212008 :

Le périmètre proposé est répertorié dans sa totalité comme Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). Le Haut Giffre présente un intérêt majeur pour les galliformes de montagne, puisque 4 espèces y sont notées, bien qu'en faibles effectifs :

- ∞ Le Tétraz lyre est encore représenté dans la plupart des biotopes favorables, bien que ses effectifs aient nettement régressé au cours des dernières décennies ;
- ∞ Même si elle est peu abondante, la Gélinotte des bois est encore assez largement distribuée dans les massifs forestiers du Haut Giffre ;
- ∞ Le Lagopède des Alpes, compte tenu de son écologie, est surtout représenté dans la partie montagneuse orientale du massif, où il demeure relativement abondant. Le haut Giffre est considéré comme un site de référence pour l'espèce, et fait l'objet depuis 1984 d'un programme de recherche visant à mieux connaître sa biologie (écologie, éthologie, démographie, déplacements). Ont notamment été mis en évidence des déplacements d'oiseaux hivernant vers des massifs distants de plus de 20 km de leur site de reproduction (Aravis, Bargy, massif du Buet) ;
- ∞ La Perdrix bartavelle est actuellement représentée sur au moins 10 à 15 localités de la moitié orientale du massif, située aux marges septentrionales de l'aire de distribution de l'espèce ;
- ∞ Par contre, le Grand Tétraz semble avoir disparu du secteur, alors qu'il était observé à proximité ou dans ce périmètre, il y a quelques années encore (derniers sites du département de Haute-Savoie).

Le massif est également d'une grande richesse en rapaces :

- ∞ L'Aigle royal est bien présent avec 5 couples reproducteurs : deux couples exploitent une zone s'étendant du massif des Dents Blanches à la partie Sud des Fiz. Trois autres couples nichent d'une part au nord vers le massif des Hauts-Forts, d'autre part au sud au-dessus de la vallée de l'Arve ;
- ∞ Le massif s'est révélé très attractif pour le Gypaète barbu, d'abord en ce qui concerne le survol, le nourrissage et le repos, puis tout dernièrement la reproduction. En effet, une tentative de reproduction a eu lieu en 2004-2005, mais n'a pu être confirmée, le site de reproduction étant inaccessible. L'hiver 2005-2006, un couple (le même ?) était en train de recharger une aire, et des accouplements ont été observés. Il est très probable que ce site puisse accueillir un deuxième couple reproducteur dans les années à venir, si le contexte reste favorable ;
- ∞ Le Faucon pèlerin est présent comme nicheur régulier. La zone est également exploitée, au moins en tant que site de chasse, par deux couples cantonnés aux alentours immédiats ;
- ∞ Le Grand-duc d'Europe, fréquemment détecté, est très probablement reproducteur ;
- ∞ La Chouette chevêchette est bien présente et également très certainement nicheuse ;
- ∞ La Chouette de Tengmalm nidifie en plusieurs points ;
- ∞ Parmi les pics, le Pic noir est un nicheur bien présent dans les hêtraies, hêtraies-pessières et pessières du Haut Giffre. Le Pic tridactyle a été noté à proximité de la réserve naturelle de Sixt (à environ 300 m de celle-ci) à deux reprises, mais ces observations sont très anciennes : 1972 et 1973. Elles concernaient 1 mâle en période estivale. Il existe sur la réserve de Sixt des secteurs forestiers pouvant convenir aux exigences de l'espèce, mais elle n'a plus été notée dans le secteur depuis 1973 ;
- ∞ La Pie-grièche écorcheur, bien que peu abondante (et visiblement en diminution) est un nicheur présent ici à basse altitude dans des milieux ouverts ou semi-ouverts ;

- ∞ Le Crave à bec rouge, très rare dans les Alpes du Nord, a fait l'objet de quelques observations occasionnelles, au sein de groupes de Chocards. Enfin, certains secteurs du massif sont régulièrement empruntés comme couloirs migratoires, en particulier en période automnale, par de nombreuses espèces en déplacements : val d'Illeiez, vallon de Barme (suisse), col de Bretolet, col de la Golèse, vallon de la Golèse. Ces passages concernent de nombreuses espèces de passereaux, ainsi que plusieurs rapaces (Balbuzard pêcheur, Buse variable, Busards, Bondrée apivore, Epervier d'Europe, Faucons...), voire de grands échassiers (Cigogne noire).

Vulnérabilités zone FR8212008 :

La conservation de la plupart des espèces d'oiseaux citées précédemment s'avère parfaitement compatible avec les pratiques en usage sur le massif, à condition qu'une gestion appropriée soit mise en place. Le maintien des populations de tétraonidés nécessite une attention particulière compte tenu de la vulnérabilité de ces populations. Les principales menaces d'ampleur moyennes sont : l'abandon des systèmes pastoraux, la randonnée, l'équitation, les véhicules motorisés et non motorisés, l'alpinisme, l'escalade, la spéléologie, le ski, le vol-à-voile, le delta-plane, le parapente et le ballon.

Les Aravis

Le site des Aravis est couvert par deux zones Natura 2000 différentes, ci-après va être précisé la zone FR8201701 suivi ensuite de FR8212023.

Description zone FR8201701 :

Cette longue chaîne des Préalpes du nord, allongée suivant un axe NNE-SSW, présente d'importants sommets, entaillés par des "combes" très encaissées, orientées NW-SE. Le massif des Aravis est un massif à dominante karstique formé par l'épaisse couche sédimentaire caractéristique des chaînes subalpines. L'empreinte glaciaire y est omniprésente. L'ensemble présente par ailleurs un évident intérêt paysager. Le site proposé couvre la totalité de la chaîne des Aravis depuis le nord la vallée de l'Arve jusqu'au sud de la vallée de la Chaise. Le périmètre de ce site a exclu les domaines skiables existant sur les communes de la Clusaz et Manigod, et en particulier la zone du col des Aravis. Essentiellement représentatifs des zones de végétation subalpine et alpine, les milieux naturels des Aravis sont riches, variés et particulièrement bien conservés. La végétation, calcicole dans son ensemble du fait de la nature dominante du substrat, présente cependant des enclaves silicicoles et acidophiles.

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1%
N07 : Marais (végétation de ceinture), Bas-Marais, Tourbières	1%
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	2%
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1%
N11 : Pelouses alpine et sub-alpine	25%
N15 : Autres terres arables	1%
N16 : Forêts caducifoliées	1%
N17 : Forêts de résineux	15%
N19 : Forêts mixtes	2%

N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	50%
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1%

Qualité et importance zone FR8201701 :

Le site proposé comprend essentiellement :

- ∞ Différents faciès de pelouses et de landes subalpines et alpines, soit climaciques, soit d'origine pastorale ;
- ∞ Des formations végétales associées aux milieux rocheux (dalles calcaires lapiazées, falaises, éboulis...) ;
- ∞ Quelques milieux forestiers (pessières subalpines et forêts de pins de montagne) ;
- ∞ Quelques zones humides et quelques lacs d'altitude.

Il comporte au moins 18 habitats naturels d'intérêt communautaire. Le Lynx d'Europe, ainsi que deux papillons (l'Azuré de la sanguisorbe et l'Azuré des paluds) semble fréquenter ce site.

Vulnérabilités zone FR8201701 :

La vulnérabilité du site peut résider dans :

- ∞ La fréquentation d'été (randonnée) et d'hiver (raquettes, ski de randonnée) ;
- ∞ La proximité immédiate des domaines skiables ;
- ∞ La régression de l'activité pastorale et forestière ;
- ∞ L'équipement potentiel de certains secteurs (remontées mécaniques, câbles divers...).

Description zone FR8212023 :

Le deuxième site des Aravis comporte la même description que le précédent car délimité au même endroit, mais les qualités et vulnérabilités diffèrent en raison du régime de protection différent.

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1%
N07 : Marais (végétation de ceinture), Bas-Marais, Tourbières	1%
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	2%
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1%
N11 : Pelouses alpine et sub-alpine	25%
N15 : Autres terres arables	1%
N16 : Forêts caducifoliées	1%
N17 : Forêts de résineux	15%
N19 : Forêts mixtes	2%
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	50%
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1%

Qualité et importance zone FR8212023 :

Le site proposé est très favorable aux galliformes de montagne :

- ∞ Le Tétrás lyre est présent sur la totalité de la chaîne des Aravis entre 1 400 et 2 300 mètres d'altitude ;
- ∞ La Gélinotte des bois se rencontre dans les parties boisées des contreforts, principalement ceux orientés au nord mais en faible densité ;
- ∞ Le Lagopède des Alpes est présent sur la totalité des crêtes et notamment sur la partie nord de la chaîne ;
- ∞ La Perdrix bartavelle est également présente sur l'ensemble de la chaîne et principalement au versant sud.

En ce qui concerne les rapaces :

- ∞ Le Gypaète barbu utilise l'ensemble des ressources alimentaires de la chaîne des Aravis, qui présente les caractéristiques requises pour une installation naturelle de cette espèce. La Combe de Doran a par ailleurs été choisie comme site d'acclimatation des jeunes Gypaètes dans le cadre du programme international de réintroduction de l'espèce dans l'arc alpin. Depuis la saison de reproduction 2004-2005, un couple fréquente très régulièrement ce secteur ;
- ∞ La population d'Aigle royal est estimée à 3-4 couples ;
- ∞ Le Faucon pèlerin, l'Autour des palombes, la Bondrée apivore, le Circaète Jean-le-Blanc, ainsi que la Chouette de Tengmalm nichent également sur les Aravis. La Chevêchette et le Grand-duc d'Europe, qui sont sporadiquement "contactés" y nichent probablement aussi ;
- ∞ Le Pic noir est présent dans toutes les forêts bordant la chaîne et le Crave à bec rouge fréquente les pentes méridionales du Col des Aravis.

Vulnérabilités FR8212023 :

La vulnérabilité du site peut résider dans :

- ∞ La fréquentation d'été (randonnée) et d'hiver (raquettes, ski de randonnée) ;
- ∞ La proximité immédiate des domaines skiables ;
- ∞ La régression de l'activité pastorale et forestière ;
- ∞ L'équipement potentiel de certains secteurs (remontées mécaniques, câbles divers...) ;
- ∞ Le survol de la chaîne sur toutes ces formes.

b) Evaluation des impacts potentiels du PCAET sur les sites Natura 2000

Cette partie a pour objectif d'étudier les impacts potentiels que peuvent présenter les actions du PCAET sur les zones Natura 2000 et d'ainsi prévenir d'éventuels impacts négatifs en les évitant ou en les limitant.

Parmi le panel d'actions prévues dans le PCAET, aucune n'est spatialisée sur ou en proximité du site Natura 2000 sur le territoire et aucune ne prône la labélisation de nouvelles zones de protection.

c) Synthèse de l'analyse des zones Natura 2000

Le plan d'actions du Plan Climat-Air-Energie Territorial de la Communauté de communes Pays du Mont-Blanc ne comporte a priori aucune action ayant des incidences directes sur les zones Natura 2000. Il faut néanmoins souligner les nombreux points de vigilance apportés dans la partie « Analyse environnementale du PCAET » sur les incidences du plan d'actions sur la biodiversité, les milieux naturels et les continuités écologiques. Ces points de vigilance sont ainsi

transposables aux zones Natura 2000, car tous les projets d'aménagement, toutes les actions pouvant perturber le fonctionnement d'un écosystème ou ayant un impact sur une ressource naturelle peuvent avoir des incidences négatives sur un site par exemple.

L'évaluation des incidences Natura 2000 sera démontrée de manière plus fine, à l'échelle du projet, et l'absence d'impacts devra être justifiée, et ce même si les activités humaines ne sont pas identifiées comme une source de vulnérabilité trop importante.

Il faut également mettre en évidence la volonté de la CCPMB d'intégrer la biodiversité dans sa stratégie de résilience climatique. L'action « Réduire les pressions sur les milieux naturels » de la priorité #4 « Préserver les ressources et la biodiversité » est consacrée à améliorer la connaissance sur la biodiversité dans le but de la préserver, à sensibiliser les différents acteurs du territoire et à renforcer la protection des espaces actuels. Cette action permettra donc de préserver la biodiversité actuelle tout en essayant d'accroître sa place sur le territoire, ce qui permettra in fine de soutenir la viabilité des sites Natura 2000. De manière analogue, de nombreuses actions auront des incidences directes ou indirectes sur la qualité et la préservation des zones Natura 2000. En effet, les actions ayant des effets bénéfiques sur la biodiversité et les continuités écologiques pourraient avoir des incidences positives sur les zones Natura 2000.

9. Mesures envisagées pour « éviter, réduire et si possible compenser » les conséquences dommageables du PCAET

L'analyse environnementale du PCAET a mis en évidence des points de vigilance et des recommandations dans la mise en œuvre des actions ayant un impact potentiel pour l'environnement. La démarche du PCAET, en lien direct avec la réduction des émissions de Gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air, a permis d'intégrer au fur et à mesure les dispositions relatives à la limitation des impacts sur l'environnement. De plus, compte tenu du caractère plus stratégique qu'opérationnel des orientations PCAET et des mesures d'évitement et de réduction attendues de portée assez générale ou d'encadrement, **la mise en place de mesures de suivi ou d'accompagnement semble ici plus opportune.**

Les mesures proposées restent majoritairement marginales dans le cadre du rapport de l'évaluation environnementale :

De manière générale, et comme développé dans les parties précédentes, un impact positif du PCAET est attendu sur l'environnement, en particulier sur les thématiques directement liées au plan climat (qualité de l'air, atténuation et adaptation au changement climatique). Cependant, l'analyse environnementale met en avant un impact négatif potentiel, sous forme de point de vigilance.

Les impacts négatifs directs restent faibles, et sont souvent largement compensés par des impacts positifs sur d'autres composantes environnementales, ou par la mise en œuvre d'autres actions. Les propositions de mesures sont donc une synthèse des recommandations formulées dans la partie « Analyse environnementale du PCAET » ainsi que des mesures plus globales permettant de limiter les potentiels impacts négatifs ou d'accroître les impacts positifs des actions.

PROPOSITIONS DE MESURES DE REDUCTION ET RECOMMANDATIONS COMPLEMENTAIRES	
Actions en lien avec le Bâtiment et l'Aménagement ou l'Urbanisme	Inciter à aller plus loin que la rénovation classique, en intégrant le critère de rénovation BBC
	Orienter, lorsque cela est possible, les choix vers des matériaux biosourcés dans le cadre des travaux de rénovation
	Mener systématiquement des études d'impacts locales dans le cadre des aménagements / travaux prévus pour éviter les éventuelles incidences négatives sur l'environnement
Actions en lien avec les énergies renouvelables	Intégrer des études d'impact lors de l'élaboration des projets nécessitant des aménagements et des modifications importantes de l'existant
	S'assurer de l'acceptabilité des projets de développements des énergies renouvelables auprès de la population

	Exploiter les outils de production EnR au-delà de leur durée de vie à efficacité maximale.
Actions en lien avec la biodiversité et les milieux naturels	Être vigilant sur les risques sanitaires liés à la végétalisation des espaces et possibilité d'utiliser l'outil SESAM du CEREMA à ces fins
Actions en lien avec la mobilité	Éviter dans la mesure du possible l'imperméabilisation des sols Orienter les choix de revêtement des aménagements de voies cyclables vers des matériaux perméables
Actions en lien avec le changement des pratiques	Favoriser des cultures ou pratiques agricoles peu consommatrices d'eau Limiter les possibles effets rebonds de l'exploitation forestière accrue

10. Dispositif de suivi et indicateurs du PCAET

Comme toute démarche planifiée visant à l'amélioration continue, le PCAET nécessite une évaluation pendant les différentes phases de sa mise en œuvre. Ainsi, plusieurs indicateurs ont été définis afin de pouvoir suivre l'évolution du plan et s'assurer que la trajectoire est la bonne pour atteindre l'objectif fixé.

Toute la difficulté des démarches d'évaluation consiste à ne pas confondre l'observation, le suivi, et l'évaluation qui ont tous les trois des objectifs et rendus différents :

- ∞ **L'observation** consiste à connaître l'évolution socio-économique et environnementale du territoire. Il s'agit de produire un état des lieux des données à différents moments permettant de saisir les enjeux du territoire ;
- ∞ **Le suivi** est la mesure de l'état d'avancement des réalisations et des résultats du PCAET, en flux tendu, c'est le recueil régulier d'informations et la vérification à intervalles rapprochés des progrès réalisés sur le court terme ;
- ∞ **L'évaluation** permet de connaître, mesurer, comprendre, apprécier/juger, débattre, réorienter, décider et mieux agir. Il s'agit dans ce cas d'émettre des réponses à des questions, des avis et des préconisations afin d'améliorer la démarche de PCAET.

Afin de permettre l'évaluation globale (Observation + suivi + évaluation) du PCAET de la Communauté de communes Pays du Mont-Blanc, deux types d'indicateurs sont définis sur les fiches actions :

- ∞ **Des indicateurs de suivi** permettant d'ajuster la trajectoire en cours de mise en œuvre afin d'atteindre l'objectif ;
- ∞ **Des indicateurs de résultat** permettant de s'assurer que l'action a bien été réalisée en fonction des objectifs fixés.

Enfin, suite à la réalisation de l'évaluation environnementale, des indicateurs complémentaires ont été ajoutés :

Thématiques environnementales	Indicateurs
Développement des EnR&R	∞ Emprise foncière des installations de production d'énergie renouvelable [ha] ;
Rénovation énergétique	∞ Nombre de logements rénovés en niveau BBC rénovation [nbr/an] ; ∞ Nombre de logements rénovés utilisant des matériaux biosourcés [nbr/an].
Aménagement	∞ Consommation d'espaces naturels et agricoles [ha/an].

11. Pilotage et suivi du PCAET envisagé par la CCPMB

a) La comitologie envisagée pour le suivi du PCAET

Afin d'assurer un suivi efficace qui engagera l'ensemble des parties prenantes du PCAET (Elus, agents, communes et porteurs d'actions externes), la CCPMB envisage la mobilisation de 3 instances distinctes.

Il s'agit d'un Comité TECHnique (COTECH), d'un Comité de PILOtage (COPIL) et d'une instance regroupant la CCPMB et les communes.

Le COTECH est composé de :

Le COPIL est composé de :

L'instance de suivi avec les communes sera composée de ... du côté de la CCPMB et de l'ensemble des référents communaux.

b) Le suivi envisagé pour le PCAET

La mobilisation de cette comitologie est prévue à ce stade comme suit :

- ∞ 1 COTECH a minima par an ;
- ∞ 1 COPIL a minima par an ;
- ∞ Une réunion de suivi trimestrielle entre les communes et la CCPMB.

La mise en œuvre d'une politique publique ne saurait se limiter à son élaboration et à son lancement. Pour être réellement efficace, elle doit s'accompagner d'un dispositif rigoureux de suivi et d'évaluation. Ce suivi constitue un maillon essentiel de l'action publique, garantissant à la fois sa pertinence, son efficacité et sa légitimité.

Tout d'abord, le suivi permet de mesurer les écarts entre les objectifs fixés et les résultats obtenus. En identifiant les obstacles rencontrés sur le terrain, il offre aux décideurs les informations nécessaires pour ajuster les actions, redéfinir les priorités ou réorienter les moyens. Sans cet outil d'observation continue, le PCAET pourrait devenir inefficace.

Enfin, le suivi favorise une culture de l'évaluation et de l'amélioration continue au sein des administrations. Ces modalités ont été décidées afin de garantir un suivi et une mobilisation des acteurs permettant d'assurer une dynamique de mise en œuvre du PCAET tout en essayant de ne pas sursolliciter les parties prenantes.

Dans le cas de l'adoption du présent PCAET, les élections municipales interviennent durant la première année de mise en œuvre. Ainsi, le calendrier suivant est envisagé pour la première année de mise en œuvre du plan climat :

- ∞ **Janvier 2026** : Adoption du PCAET et présentation du **Tour des communes**, un **COPIL PCAET** est envisagé (regroupant les communes et les partenaires notamment) ;

Mars 2026 – Elections municipales

- ∞ **Septembre 2026** : un **COPIL** de présentation du PCAET est prévu, il intégrera un ajustement potentiel des PCAET communaux et une priorisation des actions communes. Un COTECH sera également organisé pour définir l'opérationnalité des actions (calendrier et besoins des services notamment) ;
- ∞ **Janvier 2027** : un COPIL est prévu (présentation du programme 2027 et du bilan de 2026) et un COTECH sera organisé pour définir l'opérationnalité des actions (calendrier et besoins des services notamment) ;
- ∞ ...

c) L'évaluation du PCAET

Deux temps forts rythment l'évaluation du Plan Climat :

- ∞ Un rapport de bilan à mi-parcours qui sera mis à la disposition du public après 3 ans d'application du PCAET (en 2029) ;
- ∞ La démarche évaluative est à réaliser tous les 6 ans, conformément aux textes de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (en 2032).

La démarche d'évaluation est un exercice ponctuel qui doit permettre d'apprécier, de manière qualitative et quantitative, les effets du PCAET. Une évaluation d'un Plan Climat soutient plusieurs finalités visant à apprécier, juger la valeur du PCAET. Il s'agit de mesurer, de comprendre puis de formuler des recommandations dans une perspective d'amélioration continue du PCAET.

L'évaluation doit permettre de :

- ∞ Valider la juste mise en œuvre du PCAET ;
- ∞ Démontrer la plus-value des actions engagées afin d'encourager la mobilisation des acteurs locaux et la poursuite de l'action (transparence) ;
- ∞ Valoriser l'engagement de la CCPMB et donner du sens aux actions.

Au travers de la démarche évaluative, la Communauté de communes du Pays Mont-Blanc visera à prendre du recul sur le PCAET et sa mise en œuvre, à comprendre les effets produits ainsi que la perception des acteurs et parties prenantes du territoire. L'évaluation permettra ainsi de formuler des recommandations afin de faire évoluer et améliorer le PCAET, et d'assurer la transparence de l'action publique sur les enjeux climat – air – énergie.

La préfiguration de l'évaluation du PCAET se base sur les principaux enjeux et le programme d'actions du PCAET ; il s'agit de concentrer l'analyse des effets et impacts sur les points durs de la stratégie climat-air-énergie.